COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2021.

-=-

Rapporteur : Mme la Présidente

Date de convocation : 01/12/21

Date d'affichage : 13/12/21

Nombre de Conseillers en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 7 décembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Luc COLLIER, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Patrick JULIEN représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Jocelyne DOGNA représenté(e) par M. Thierry DEFRANCE, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Aïssata SOW représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERIOT, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaitre si quelqu'un, parmi vous, a

des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211207-54447-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13 décembre 2021
Publication : 13 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les Membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités teritoriales, le 4 novembre 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 4 novembre 2021 au 11 novembre 2021.

La Présidente

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS (Aisne)

Frédérique MACAREZ

ORDRE DU JOUR

1	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
2	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2021.
3	**FINANCES**	Présentation du rapport annuel de développement durable 2021.
4	**FINANCES**	Rapport sur les orientations générales du projet du budget primitif 2022 - Budget principal - Budgets annexes Eau potable, Assainissement, Circuit et Lotissement.
5	**FINANCES**	Dotation de solidarité communautaire - Méthode de calcul - Nouvelle répartition 2021.
6	**FINANCES**	Attribution de subvention pour l'exploitation de la Bulle.
7	**FINANCES**	Admissions en non-valeur - Budget Principal.
8	**FINANCES**	Admission en non-valeur - Budget annexe Eau Potable.
9	**FINANCES**	Protocole d'accord transactionnel avec la société BC NORD.

10	**MARCHES**	Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains.
11	**EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**	Délibération rectificative relative à une approbation de Bonus Energie.
12	**EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
13	**TRANSPORTS**	Avenant n°1 à la convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Région Hauts-de-France.
14	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

PROCES-VERBAL

Le mercredi 10 novembre 2021,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Présidente.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST.

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Alexis GRANDIN, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Nombre de Conseillers en exercice : 74
Quorum : 38
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 61
Nombre de Conseillers votants : 61

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxilliaire.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose de désigner Louis SAPHORES comme secrétaire et Sophie HENNIAUX comme secrétaire auxiliaire et je vous invite à voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 59 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Alexis GRANDIN, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaitre si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ – Procès-verbal de notre réunion du 20 octobre. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Damien NICOLAS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, Mme Aïssata SOW, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Djamila MALLIARD.

Arrivée de Monsieur Sylvain VAN HEESWYCK
Arrivée de Monsieur Damien SEBBE
Arrivée de Madame Sylvette LEICHNAM

Délibération 3

FINANCES
Présentation du rapport annuel de développement durable 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du12 juillet 2010 dite Grenelle II, la Communauté d'Agglomération doit, lors de la tenue du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et leurs programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annexé à la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Chaque année, nous vous présentons un bilan des actions qui ont été menées par la Communauté d'Agglomération sur les sujets de développement durable. Je vais laisser dans quelques instants la parole à Agnès POTEL, mais je voudrais insister sur le fait que le développement durable est une démarche transversale engagée depuis plusieurs années au sein de la Communauté d'Agglomération. Les élus ici présents, ainsi que les services, prennent systématiquement en considération les enjeux sociaux, économiques, environnementaux des projets mis en œuvre. Ce principe de transversalité s'applique également dans les processus de décisions, puisque dans le cadre de la gouvernance des projets, nous accordons une attention particulière à associer l'ensemble des acteurs. C'est par exemple le cas avec notre nouveau projet, l'écoquartier du Maréchal Juin, premier écoquartier de l'Aisne, en reconversion de friche, pour lequel nous concertons tout un panel d'acteurs, de l'habitat, du monde économique, universitaire, associatif, des bureaux d'études aussi sur les questions environnementales, mais surtout et aussi les riverains, pour que ce projet d'aménagement durable réponde aux besoins de la population. En tant que pouvoir public, l'exigence d'intégration de toutes les questions d'ordre environnemental c'est-à-dire : l'eau, l'air, l'énergie, les déchets, les espaces verts, les paysages est une réalité à laquelle nous sommes confrontés sur chacun de nos projets. Les décisions successives de l'Etat et le contexte réglementaire est cependant très mouvant dans ces différents domaines, et je trouve qu'il vaudrait mieux parler avec clarté. Plutôt que de transition écologique, parler de rupture écologique serait plus clair pour nos habitants. Alors que la COP26 se tient en ce moment-même à Glasgow en Ecosse, les actions concrètes qui sont mises en place par nos collectivités, je pense au PCAET « Plan Climat Air Energie Territorial », au projet alimentaire territorial, sont des leviers indispensables et incontournables dans l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux. C'est donc à travers nos compétences, en matière de mobilité, de gestion de l'eau, d'assainissement, de logements, de lutte contre la pollution, de développement des énergies renouvelables, que nos collectivités sont en première ligne et doivent pouvoir compter également sur le soutien de l'Etat, tant sur le plan financier que sur le plan de l'ingénierie, parce que les projets de développement durable, et je pense que c'est important de le dire, sont souvent très complexes, techniques, sur des domaines qui sont très nouveaux également, et cela requiert une ingénierie importante pour réellement aller sur des actions qui font effet levier. Il faudra aussi s'assurer sur le plan national et international que les grands pays producteurs s'engagent et que les mesures en France veillent à la soutenabilité pour les habitants, notamment en matière de pouvoir d'achat, de prix des denrées, de modes de vie et qui sont acceptables sur des territoires plus ruraux comme les nôtres. C'est un point important à ne pas sous-estimer dans la mise en place des différentes actions. Je veux remercier les élus qui sont engagés sur ces questions et particulièrement Agnès POTEL, ainsi que les agents de la collectivité qui œuvrent en ce sens. La parole est à Agnès POTEL.

Mme POTEL – Merci Madame la Présidente. Effectivement, le développement durable est un préalable à la réalisation de chacun de nos projets. Qu'il s'agisse de protéger nos ressources, de préserver la qualité de vie du territoire, de sensibiliser les habitants aux questions de gaspillage alimentaire et d'économie d'énergie, les services de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois répondent systématiquement présents. Et je tiens à remercier ce soir, les équipes de la mission développement durable de la collectivité qui font un travail remarquable à mes côtés. Je voudrais simplement rappeler quelques faits intervenus cette année en matière de développement durable, vous avez et vous aurez tout le loisir de parcourir l'ensemble des réalisations dans le rapport qui vous a été transmis. Il y a tout d'abord eu la construction du contrat de relance et de transition énergétique « CRTE » avec nos voisins de la Communauté de communes du Pays du Vermandois et de la Communauté de

communes du Val de l'Oise qui a été approuvé par le conseil communautaire le 22 septembre dernier. Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ce sont 97 projets recensés sur notre territoire et qui ont pour axe transversal la transition écologique. Ces projets sont désormais identifiés par les services de l'Etat, nous attendons les opportunités de financement pour les concrétiser. Avec Jean-Marc WEBER, nous avons mis en œuvre l'extension des consignes de tri depuis le 15 septembre pour simplifier le geste de tri et ainsi augmenter les possibilités de recyclage. Ce sont 20 kilos de déchets supplémentaires par habitant que nous souhaitons capter. Avec Jérôme LECLERCQ et les équipes de la direction du cycle de l'eau, qui grâce aux investissements récurrents réalisés par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, sont parvenus à améliorer le rendement des réseaux puisque le seuil des 80 % a été atteint pour la première fois sur notre territoire, cela contribue directement à une utilisation plus rationnelle de la ressource en eau. Avec Xavier BERTRAND, 2021 marquait également l'année des 40 ans de la réserve naturelle des Marais d'Isle, l'occasion pour les équipes de la direction de l'environnement et du cadre de vie et du Parc de mettre en valeur le patrimoine naturel remarquable dont nous disposons. Je pense également à la Maison du Parc et à l'Isle Sauvage que nous avons inaugurées cette année. Avec Dominique FERNANDE, nous avons engagé depuis un an maintenant le renouvellement de flottes de bus. Ce sont 12 bus à motorisation micro-hybride qui sont venus renouveler nos parcs existants et 4 véhicules électriques seront mis en service le 1er janvier prochain pour assurer le service de transport à la demande. C'est aussi l'élaboration d'un schéma directeur cyclable pour favoriser les mobilités douces et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec Virginie ARDAENS pour l'enseignement supérieur et Jean-Michel BERTONNET pour les travaux, nous démarrons la construction du premier écoquartier sur le territoire avec l'écoquartier Maréchal Juin, situé à proximité du campus universitaire de Saint-Quentin. Un projet qui me semblait essentiel qu'il obtienne le label « écoquartier » de par nos différentes démarches tel que « Rev3 » et notre volonté d'être un territoire ambitieux du développement durable. C'est un programme qui est en parfaite adéquation avec la charte écoquartier, comme cela vous avait déjà été dit, c'est la végétation avec la plantation de 121 arbustes, 71 arbres d'essences locales qui seront plantés sur 1 800 m² de surface engazonnée en plus des 725 m² de prairies fleuries pour végétaliser ce qui était auparavant une ancienne friche industrielle mais aussi pour faire face aux dérèglements climatiques et donner de la fraîcheur. Des bâtiments durables, bas carbone, sobres et efficaces d'un point de vue énergétique seront construits pour accueillir des logements qui seront raccordés à une chaufferie biomasse. C'est aussi des noues pour la gestion des eaux pluviales, le tri sélectif bien évidemment sera mis en place, un éclairage spécifique respectueux de l'environnement, des zones piétonnes et de la mixité sociale dans l'habitat entre autres. Bien évidemment, je n'oublie pas la piscine Jean Bouin pour laquelle j'avais proposé qu'elle soit une référence et un bel exemple de projet « Rev3 » en 2017, c'est chose faite et elle a été mise en service au printemps dernier. Plus récemment, nous avons lancé le projet alimentaire territorial pour approfondir la lutte contre le gaspillage alimentaire mais surtout, aborder l'alimentation de façon globale notamment sur l'alimentation saine et durable, l'alimentation précaire, la valorisation des filières courtes et des producteurs locaux, la restauration collective, tout ceci dans le cadre d'un large partenariat. Nous travaillons d'ores et déjà avec la Région des Hauts-de-France et les lycées du territoire sur une expérimentation en matière de gaspillage alimentaire et tri des bio déchets. Madame la Présidente, mes chers collègues, l'année 2021 a été riche, de nombreux projets ont vu le jour et la dynamique est bien enclenchée. Vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, notre collectivité joue bien le rôle de moteur de la transition économique et énergétique qui se perd actuellement sur le territoire, cela concerne l'ensemble de nos domaines de compétences et participe directement au bien-être des habitants. La préservation du cadre de vie et de nos ressources naturelles c'est

aussi un gage d'attractivité qui a su convaincre les porteurs de projets dont les implantations sont en cours et sur nos zones d'activités économiques. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Une année dense avec beaucoup d'actions. Je donne la parole à Olivier TOURNAY.

M. TOURNAY – Je vous remercie Madame la Présidente, chers collègues. C'est un rapport obligatoire, sur un thème ambigu, vous vous y astreignez Madame la Présidente, je vais essayer de faire de même. De manière générale, le développement durable est considéré au mieux comme une mode, complexe à cerner et au pire un concept passe-partout dans lequel se fond parfaitement l'économie néolibérale. Il nous faudrait d'abord définir les termes du sujet, sauf qu'il n'y a pas de définition unifiée du terme, l'Agglomération donne donc la sienne qui se décline en 5 axes aux attendus très larges. Comme le concept est flou, mouvant, cela permet d'y faire rentrer les actions de l'Agglomération et certaines, je ne le nie pas, sont réellement vertueuses, et de pouvoir produire ce document obligatoire. On va donc mettre en avant des visuels mélangeant sur la même page les 160 espèces de la réserve naturelle et les 18 000 appels reçus par Agglo J'écoute. Au passage, nous n'échappons pas au poncif habituel qui tendrait à faire croire que le développement durable est synonyme de préservation de l'environnement, et de ce fait, dès la page de garde, nous avons droit aux petits dessins de feuilles, d'éoliennes, ce dont l'Agglomération ne veut pas, ou à des mains qui protègent l'eau et la terre, passons sur ce folklore. Une remarque sur le fond tout de même, page 35, dans le cadre de l'épanouissement de chacun, vous appelez de vos vœux d'assurer, je cite : « une juste répartition des richesses », alors il me tardait d'en savoir plus sur ce sujet, peut-être allions nous disserter sur la remise en cause des impôts indirects qui touchent plus durement les gens pauvres que les gens riches, peut-être allions nous débattre de l'augmentation des salaires, sans s'attaquer bien évidemment aux salaires bruts dont on parle ces derniers jours, ce salaire différé appelé injustement charge, qui permet pourtant de financer les retraites, l'assurance chômage ou la prévention santé, peut-être allons-nous nous pencher sur la mise en commun des moyens de production. Hélas, le document n'ira pas plus loin que la facturation de l'eau et la fracture numérique, c'est dommage. Madame la Présidente, je prends acte que ce rapport forcément décousu de par le thème, et je plains vraiment sincèrement les services qui ont dû concevoir ce casse-tête, donc rapport obligatoire qui nous a été présenté. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Alors c'est vrai que le rapport est intéressant et très riche mais il y a des informations sur différents thèmes qui vont un petit peu dans tous les sens. Alors, je vais présenter mes observations sous forme de 5 grands pôles.

Premier pôle : le pôle déchet, je reconnais les efforts faits sur l'extension des consignes de tri, on ne nous le redira jamais assez, pour que nos concitoyens se familiarisent avec cette nouvelle réalité, barquettes, pots de yaourts, gobelets et emballages plastiques, capsules de café, tout cela c'est du sac jaune, c'est bien, c'est un progrès notable. Je note positivement également, la collecte d'amiante en déchèterie pour les particuliers, je pense notamment aux couvertures amiantées en fibre ciment si présentes dans les constructions anciennes sur notre territoire.

Deuxième pôle : l'épanouissement de tous les êtres humains, dans ce rapport on parle de l'eau de façon très optimiste annonçant un rendement du réseau à hauteur de 80 %, vous vous en félicitez, je vous rejoins mais je suis plus réservé sur le prix qui pose souci à beaucoup de nos

concitoyens. Vous savez à quel point je le déplore, tant je pense qu'il s'agit en réalité d'un sujet d'attractivité et de compétitivité important dans le Saint-Quentinois. Une piste de réflexion que je veux mettre en avant, vu qu'on parle de développement durable, dans notre mode de vie « à l'occidental » je pense que nous consommons et/ou gaspillons beaucoup plus d'eau que nécessaire, donc à méditer. Sur le thème des services publics et ateliers itinérants de l'Agglomération, néanmoins je vous rejoins, voilà un bon outil de lien social et d'épanouissement humain. Je pense aussi à la semaine de l'alimentation durable, à la mise en place des frigos anti-gaspi, au travail qui est fait en termes de démocratie participative, je pense aux pistes cyclables.

Troisième pôle de réflexion : la biodiversité pour assurer la démoustication et la gestion des milieux aquatiques, vous utilisez des traitements larvicides biologiques certes, mais la translocation de batraciens endémiques comme les tritons me semblerait plus intéressante et durable. Cette piste a-t-elle été explorée ? Le projet éco pâturage me semble très intéressant, je vous rejoins également sur la BIE et la réhabilitation de la friche du Maréchal Juin.

Quatrième pôle : la préservation de la faune sauvage, je salue le centre de sauvegarde de la faune sauvage consacré aux oiseaux. C'est vrai que, grâce à la réserve naturelle du Marais d'Isle, notre territoire est un lieu de transit important pour les oiseaux migrateurs notamment. Tout cela n'est sûrement pas favorisé par les éoliennes, elles-mêmes très présentes dont l'impact néfaste sur les volatiles a déjà été dénoncé par les publications de la ligue de protection des oiseaux, je vous invite à les consulter. Une proposition, je pense que ce centre pourrait étendre son domaine d'actions aux hérissons, en effet, cet animal si utile et si fragile, particulièrement exposé à l'expansion de l'activité humaine est une espèce protégée en Europe. Il me semble intéressant qu'ils puissent bénéficier de cette politique.

Cinquième et dernier pôle de réflexion : les animaux du parc animalier, dans ce rapport vous parlez de « la préservation des zones humides d'ici et d'ailleurs », je ne comprends pas bien le concept permettez-moi. Les émeus, les wallabys, les suricates ne sont pas des animaux issus de zones humides, je suis en désaccord avec l'appellation zones humides d'ailleurs, pour justifier la présence d'animaux exotiques dans le nord de la Picardie. Ces animaux ont leur place en milieu tropical, réflexion peut-être plus « nationale », je pense que notre pays ne manque pas de territoires ultramarins tropicaux pour accueillir ces animaux dans des conditions plus adaptées nécessaires à leur bien-être. Je note néanmoins positivement l'aspect attractif de ce parc animalier pour notre territoire, à réévaluer sur la durée. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Je donne la parole à Jean-Marc WEBER.

M. WEBER – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur ANETTE pour votre satisfecit concernant les extensions de consignes de tri et l'amiante. En ce qui concerne Monsieur TOURNAY sur le développement durable, ça me peine de vous entendre, parce qu'il y a eu vraiment du travail qui a été fait dans tous les services et notamment dans la délégation de ma collègue, on y travaille en permanence. Je vais vous citer un exemple tout simple, on a une benne à ordure ménagère qui fonctionne depuis début septembre à l'huile de colza, l'huile de colza c'est-à-dire c'est 100 % du végétal et c'est du 100 % made in Aisne, c'est fait, c'est récolté par les agriculteurs de l'Aisne, donc c'est produit localement. Notre benne à ordure ménagère, on va l'étendre puisque ça fonctionne, c'est le même tarif, l'huile de colza que le gazole, on ne dépense pas plus et les moteurs fonctionnent super bien. C'est 60 % de CO2 en moins, vous m'entendez ? - 60 % de CO2, c'est - 80 % de particules de gazole en moins dans l'atmosphère et je le dis c'est 100 % végétal, 100 % fabrication made in Aisne. Pour vous

dire, ce n'est pas de l'huile végétale que l'on récupère, en fait il y a une première pression qui se fait pour faire de l'huile végétale et la deuxième ou la troisième pression c'est un peu comme le marc de champagne, on la récupère plutôt que de la jeter, on la récupère pour faire de l'énergie tout simplement. Et je dirais même qu'elle est buvable cette huile, puisqu'on a un directeur chez nous qui en a bu et depuis ce temps-là il carbure. Je ne sais pas s'il est là mais il se porte très très bien.
Mme MACAREZ – On ne va pas aller jusqu'à inciter à boire à la pompe.

M. WEBER – Mais vous pouvez, je vous invite à venir boire cette huile et vous verrez le tuyau ça glisse tout seul après.

Mme MACAREZ – Ça glisse tout seul et c'est décapant c'est ça ?

M. WEBER – Voilà c'est ça.

Mme MACAREZ – D'ici la fin de l'année, les choses vont continuer à avancer puisque des bus supplémentaires vont bientôt tourner, comme ceux qui avaient été achetés en début d'année, c'est très bien. Et j'en profite pour dire qu'on a eu le bilan de la qualité de l'air et qu'on peut vraiment se féliciter du fait que l'on est sur un territoire où on a une bonne qualité de l'air. De même qu'on a aussi sur les émissions de gaz à effet de serre, plutôt une baisse sur ces dernières années. Là aussi, cela montre les efforts qui sont faits collectivement. Il n'y a pas que la collectivité, c'est l'ensemble des acteurs qui a son rôle à jouer. Je vous remercie. On prend acte du fait que nous avons débattu de ce rapport et je vous invite donc à voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Frédéric ALLIOT, M. Vincent SAVELLI.

Arrivée de Monsieur Thomas DUDEBOUT

- 10 novembre 2021 -

Délibération 4

FINANCES
Rapport sur les orientations générales du projet du budget primitif 2022 - Budget principal - Budgets annexes Eau potable, Assainissement, Circuit et Lotissement.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'examen du projet de budget primitif soit précédé d'un débat permettant de dégager les grandes orientations en matière budgétaire.

Vu la loi NOTRE promulguée le 7 août 2015 qui a précisé et renforcé les conditions de ce débat en instituant un rapport d'orientations budgétaires qui dans les communes de plus de 10 000 habitants devra présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire prend appui sur le présent rapport, prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT, qui porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les Villes de plus de 10 000 habitants, il aborde également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le corps du rapport en vue du ROB vous est présenté ci-après.

I – Le contexte

1.1 – La situation économique

Selon les projections macro-économiques pour la France effectuées par la Banque de France cet été, la croissance du PIB a progressé en moyenne annuelle passant de 1 % en 2016 à 2,4 en 2017 puis s'est réduite de 1,7 % en 2018 1,8 % en 2019 et s'est détériorée en 2020 à – 8,2 % avant de rebondir en 2021 5,8 %, 2022 4,0 % et 2023 2,1 %.

L'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economique, prévoit respectivement 1,8 %, 1,5 %, 5,9 % et 3,8 % pour 2018, 2019, 2020 et 2021. Le projet de loi de finances table sur une croissance de 6,0% pour 2021 et 4,0% en 2022.

Selon les perspectives de la Banque de France établies en septembre, l'inflation après un niveau faible en 2016 0,3 % s'est redressée à 1,2 % en 2017 et 2,1 % en 2018. Elle s'est repliée à 1,3 % en 2019 et a atteint 0,5 % pour 2020. Elle se redresserait légèrement en 2021, 2022 et 2023 tout en restant très modérée (1,5 % en 2021 et 1,7 % en 2022 et 2023). Le projet de loi de finances prévoit 1,5% en 2021 et 1,5% en 2022.

La consommation des ménages après une progression faible en 2018 0,9 % a été plus dynamique en 2019 1,9 %. 2020 enregistre un recul de 7,2 % avant un rebond de 3,2 % en 2021, 6,8 % en 2022 et 2,0 % en 2023.

Les projections macro-économiques sont assujetties à deux aléas significatifs : l'ampleur et la vitesse d'utilisation du surplus d'épargne financière accumulé par les ménages et l'importance et la durée des tensions sur les prix des produits manufacturés.

1.2 - La loi de finances pour 2022

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une stabilité des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

La DGF devrait être stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros.
La dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine augmenteront chacune de 95 millions d'euros.
Un abondement de 350 millions d'euros est prévu pour les dotations de soutien à l'investissement local afin d'alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

II – Etude rétrospective

Situation financière 2017-2020 – Budget principal

	(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2017 2020
1	Recettes réelles de fonctionnement	71 945	69 407	71 054	68 625	-4,6 %
2	dont recettes de la fiscalité locale	24 980	25 470	25 737	25 894	3,7
3	dont autres recettes fiscales	11 565	11 653	11 946	11 945	3,3
4	dont dotation globale de fonctionnement provenant de l'Etat	8 206	8 033	7 909	7 831	-4,6
5	Dépenses réelles de fonctionnement	63 308	61 284	64 284	62 450	-1,4
6	dont charges à caractère général	8 179	7 782	7 687	7 208	-11,9
7	dont charges de personnel	21 036	21 466	21 409	21 261	1,1
8	dont subventions de fonctionnement aux associations	7 879	8 212	8 598	9 045	14,8
9	dont intérêts de la dette	1 375	774	816	875	-36,4
10	dont reversements et restitutions impôts locaux aux communes membres	13 730	14 015	14 009	13 992	1,9
11	Capacité d'autofinancement brute (1)	8 610	8 104	5 945	6 175	-28,3
12	Annuité en capital de la dette	6 260	4 372	5 033	5 926	-5,3
13	Capacité d'autofinancement nette (=11-12)	2 350	3 732	912	249	-89,4
14	Recettes d'investissement hors emprunt	2 656	3 173	2 720	8 835	232,7
15	Financement propre disponible (2) (=13+14)	5 006	6 906	3 633	9 084	81,5
16	Dépenses d'équipement	7 969	16 805	18 865	19 464	144,3
17	Nouveaux emprunts de l'année	84	-	15 083	9 021	10 639,3

18	Encours de dette du budget principal au 31/12	28 252	24 427	34 478	37 551	32,9
19	Capacité de désendettement du budget principal en années (dettes/capacité d'autofinancement brute) (3)	3,3	3,0	5,8	6,1	

En fonctionnement les recettes réelles régressent plus fortement que les dépenses réelles. Cet effet ciseau amoindrit la capacité d'autofinancement brute et limite la capacité d'autofinancement nette (après le remboursement du capital de la dette) la maintenant très légèrement en positif. Les dépenses d'équipement très soutenues nécessitent un recours à l'emprunt important qui dégrade la capacité de désendettement.

III - Les grandes orientations budgétaires

3-1 La situation fiscale et les recettes de gestion courante

Les produits fiscaux ont été estimés en tenant compte des taux d'imposition inchangés et des bases d'imposition de 2021 notifiées par les services fiscaux majorées de 1% d'inflation.

Par ailleurs les services fiscaux n'ont pas encore transmis les bases définitives de 2021 et les variations physiques, additions de construction, constructions nouvelles, démolitions ou changements d'affectation, liées aux déclarations de travaux et permis de construire ne sont pas encore connues.

En contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la CASQ perçoit une fraction de la TVA nationale. Pour 2022 le produit a été estimé à + 2,0 % par rapport à 2021.

Les impôts économiques ont été calés sur les produits réels de 2021 sauf en ce qui concerne la CVAE pour laquelle, compte tenu de la crise sanitaire et du décalage dans le paiement de cette contribution, une prévision à la baisse a été anticipée (-460K€ en 2022).

Le montant de versement mobilité a été majoré pour tenir compte du nouveau taux à 0,8 % et du périmètre s'appliquant désormais sur l'ensemble du territoire de la CASQ.

Le calibrage des besoins de service sur le territoire pour les années à venir amène à une adaptation de la répartition de la fiscalité.

La dotation globale de fonctionnement 7 692 K€ est répartie en deux catégories et régresse globalement en 2022 de 69 K€.

La dotation d'intercommunalité a été majorée d'environ 74 K€ alors que la dotation de compensation diminue de 143 K€.

Les autres recettes de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine qui augmentent en volume par rapport à 2021 en raison de la mutualisation des directions fonctionnelles (8,6 M€).

Les produits de gestion courante constitués pour l'essentiel des rachats de matériaux et des revenus des immeubles sont estimés à 1,76 M€ soit une quasi stabilité par rapport aux prévisions de 2021 (+1,4%).

3-2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Comme constaté dans l'étude rétrospective (II) l'autofinancement se dégrade régulièrement en raison de l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes (les dépenses diminuent moins que les recettes).

La préparation budgétaire s'est effectuée dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi les dépenses de personnel ont été ajustées en intégrant les éléments connus à ce jour, et notamment la réforme de la catégorie C (partiellement compte tenu des informations connues), le glissement vieillesse technicité, l'adhésion au CNAS, l'augmentation du SMIC et l'augmentation de la participation au CNFPT.

L'année 2021 a été marquée par la réorganisation administrative, dans le cadre de la mutualisation des services, avec la création de services communs et des mises à disposition partielles d'agents qui ont un impact sur les effectifs de la CASQ.

Un focus sur les ressources humaines a été joint en annexe 1.

La CASQ continuera à verser les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire en 2022.

Les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire ont été modifiés pour tenir compte de la réforme de la loi de finances pour 2020.

Cette DSC est votée chaque année suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1 et sera versée en octobre de l'année N.

Les charges à caractère général diminuent de 5% en raison principalement de la réduction des crédits relatifs aux foires et expositions, aux autres services extérieurs (dont un transfert de crédits en subvention), aux honoraires et aux moyens partagés (mutualisation).

Les autres charges de gestion courante augmentent de 1,3% en raison de la hausse des contributions à Valor Aisne et Transdev.

Les objectifs concernant l'évolution pluriannuelle des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ont été planifiés dans le cadre de l'audit financier et fiscal.

3.3 Une politique d'investissement cohérente

Un travail de planification des investissements se traduisant par l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement dont la durée correspond au mandat sera mis en place à partir de l'audit prospectif. Une politique d'évaluation des dépenses publiques comprendra un suivi des réalisations budgétaires par des tableaux de bord.

Le budget 2022 se traduit par un effort d'investissement cohérent avec la capacité de financement et de désendettement de la collectivité.

Les emprunts ne seront réalisés qu'en fonction des besoins réels de financement de la collectivité.

Par ailleurs, le projet de budget 2022 est établi en tenant compte des recettes d'investissement certaines.

L'inscription des subventions pour l'exercice 2022 ne tient compte que des engagements financiers des précédentes contractualisations.

Ainsi le niveau d'emprunt prévu pour l'exercice 2022 pourrait être revu à la baisse en cas d'octroi de nouvelles subventions.

3.4 La formation des élus

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux et a été complétée par celles du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Le code général des collectivités territoriales (articles L 2123-12 à L 2123-16 et articles R 2123-12 à R 2123-22) indique les modalités d'exercice de ce droit.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes. Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Concernant ces formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur), les frais de déplacement et, le cas échéant, si une délibération a été adoptée en ce sens, la perte de revenus liée à l'exercice du mandat.

Les crédits sont plafonnés à hauteur de 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Le montant des dépenses de formation est arrêté à 6 000 € pour l'année 2022.

Dans ce cadre, les grands axes de formation validés par l'organe délibérant de l'Agglo en 2022 sont les suivants :
- gestion comptable et financière ;
- gestion des personnels et ressources humaines ;
- marchés publics ;
- urbanisme opérationnel et réglementaire ;
- droit des assemblées locales ;
- statut de l'élu ;
- environnement et cadre de vie ;
- développement local ;
- communication et technique d'expression.

3. 5 - Les ressources humaines

Les annexes 1 et 2 permettent notamment de retracer les évolutions d'effectifs de 2017 au 30 septembre 2021, une situation des charges de personnel en 2021, un zoom sur les emplois permanents et non permanents au 30 septembre 2021 et des éléments sur la durée du temps de travail.

L'année 2021 a été marquée par la réorganisation administrative, dans le cadre de la mutualisation des services, avec la création de services communs et des mises à disposition partielles d'agents qui ont un impact sur les effectifs de la Communauté d'Agglomération (+34 agents au 1er février, +31 agents au 1er mars, -8 agents au 1er septembre soit 57 agents supplémentaires au total).

Ainsi, au 30 septembre 2021, 250 agents de la Communauté d'Agglomération sont mutualisés au sein des services communs (139 au 31/12/2020) et 5 agents sont mis à disposition partiellement vers la Ville de Saint-Quentin (5 au 31/12/2020).

A la même date, 94 agents de la Ville de Saint-Quentin sont mutualisés au sein des services communs (69 au 31/12/2020) et 13 agents sont mis à disposition partiellement vers la Communauté d'Agglomération (aucun au 31/12/2020).

Cette évolution des effectifs a des incidences sur les niveaux de remboursement entre l'Agglomération et la Ville de Saint-Quentin.

En parallèle, un travail de régularisation des effectifs et sa répartition entre emplois permanents et emplois non permanents sera engagé.

3.6 - Le développement durable

Le développement durable fait l'objet d'une délibération spécifique retraçant à la fois un bilan des actions menées et une prospective des opérations à conduire.

IV – Les investissements programmés en 2022

4.1 – Les enveloppes

Patrimoine communautaire	3 560 488 €
Aménagement du territoire – Habitat transport – ZAE	2 834 012 €
Environnement – Déchets ménagers	1 582 500 €
Développement économique	2 185 500 €
Eau pluviale – voirie – réseaux divers	2 900 000 €
TOTAL	13 062 500 €

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette, aux écritures d'ordre concernant notamment les travaux en régie et les subventions transférées.

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables.

Les principales opérations pour 2022 sont les suivantes :

- Travaux d'eaux pluviales de voiries d'intérêt communautaires et sur les ouvrages d'art
- Travaux au Centre Technique d'Agglomération
- Les équipements sportifs
- Travaux USEDA
- Travaux de lutte contre les coulées de boues
- Friche du Maréchal Juin
- Fond de concours
- L'aide au logement
- Des travaux d'aménagement sur les zones d'activités économiques
- Le renouvellement des bacs roulants de conteneurs composteurs et véhicules bennes à ordures ménagères
- Des travaux d'entretien aux Marais d'Isle
- Les travaux de modernisation des déchèteries
- Les aides à l'artisanat

BALANCES BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT
RECETTES

	Libellé	**2021**	**2022**
013	Atténuation de charges	108 500,00	108 500,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	8 253 950,00	8 555 840,00
72	Travaux en régie	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	49 252 783,00	49 130 360,00
74	Dotations et participations	11 859 357,00	13 130 135,00
75	Autres produits de gestion courante	1 739 460,00	1 764 154,00
77	Produits exceptionnels	738 186,00	894 480,00
78	Reprises sur provisions	2 316 827,00	0,00
	TOTAL	**74 319 063,00**	**73 633 469,00**

DEPENSES

	Libellé	2021	2022
011	Charges à caractère général	9 051 286,00	8 602 878,00
012	Charges de personnel	24 046 310,00	24 690 490,00
014	Atténuation de produits	14 480 821,00	14 406 530,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 458 706,00	19 727 961,00
66	Charges financières	879 280,00	680 110,00
67	Charges exceptionnelles	902 660,00	25 500,00
68	Dotations aux amortissement et provisions	5 500 000,00	5 500 000,00
	TOTAL	**74 319 063,00**	**73 633 469,00**

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellé	2021 BP + reports	2022 BP
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 159 307,00	1 336 240,00
13	Subventions pour risques et charges	3 502 048,00	3 352 305,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 046 552,00	8 801 673,00
20	Immobilisations corporelles		2 000 000,00
23	Immobilisations en cours	4 777 310,00	200 000,00
28	Amortissements des immobilisations	5 500 000,00	5 500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	183 780,00	188 782,00
27	Autres immobilisations	1 500 000,00	265 130,00
	TOTAL	**28 668 997,00**	**21 644 130,00**

DEPENSES

	Libellé	2021 BP + reports	2022 BP
13	Subventions d'investissement	667 886,00	766 480,00
16	Remboursement d'emprunts	5 579 180,00	5 565 150,00
20	Immobilisations incorporelles	1 217 310,00	1 585 340,00
204	Subventions d'équipement versées	3 025 452,00	4 011 552,00
21	Immobilisations corporelles	6 783 278,00	9 585 608,00
23	Immobilisations en cours	8 910 064,00	130 000,00
15	Provisions pour risques et charges	2 316 827,00	0,00
27	Autres immobilisations	169 000,00	0,00
	TOTAL	**28 668 997,00**	**21 644 130,00**

Etat et évolution de la dette

La dette du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 33 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 37 551 532,32 € contre 34 085 257,39 au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 88,2 % en taux fixe et 11,8 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 4,7 % du capital restant dû.
Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,91 % pour une durée résiduelle moyenne de 13 ans et 5 mois.

Les deux emprunts structurés recensés dans l'encours de la CASQ (1,8 % de l'encours) sont des contrats à barrière considérés comme peu risqués, classé B par la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics (dangerosité de A à F, F étant la catégorie la plus risquée). Le capital restant dû sur cet emprunt au 31/12/2020 est de 662 656,52 €.

La barrière retenue est relativement élevée :

6 % sur de l'euribor 12 mois valant - 0,499 % au 31/12/2020

Ainsi sur la période 2008-2020, l'indice n'a pas dépassé la barrière et les risques anticipés de l'atteindre sont faibles.

Par ailleurs, en cas de dépassement de cette barrière, le contrat bascule sur l'indice majoré d'une marge nulle sans effet multiplicateur.

Ce contrat a permis d'obtenir un taux fixe bonifié à un instant T.

Par ailleurs ont été réalisés en 2021 deux emprunts, le premier auprès du Crédit Coopératif de 6 000 000 € au taux fixe de 0,45% pour une durée de 15 ans et le second de 5 000 000 € auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,54 % pour une durée de 15 ans.

Pour l'année 2022, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1er janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1er janvier 2020.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les règles et syndicats suivants ont été repris en régie au 1er janvier 2018 :

- 6 Communes : Montescourt-Lizerolles, Jussy, Saint-Simon, Clastres, Villers Saint-Christophe et Aubigny-aux-Kaisnes ;
- 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat du Bois l'Abbé.

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018, 2019 et 2020 sont comparées.

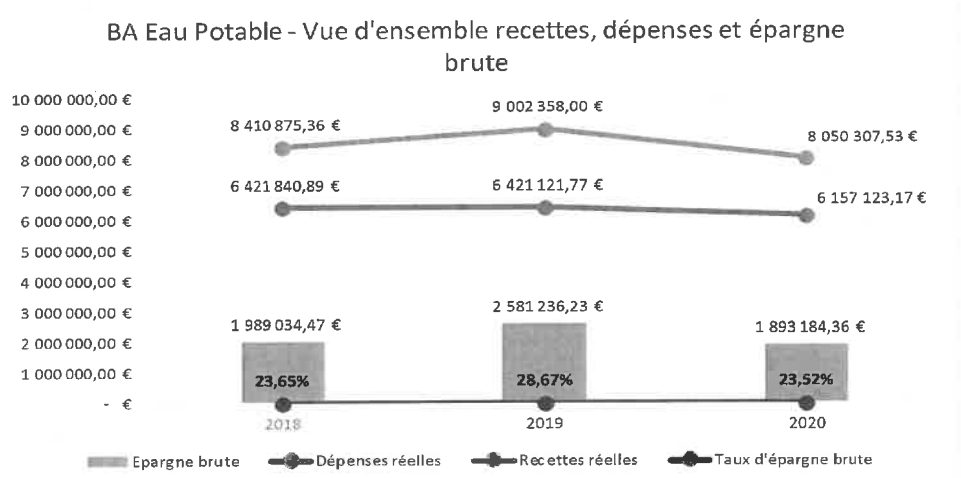

2. Le budget d'investissement

Le PPI modifié en 2018 a fait l'objet d'une refonte en 2020 afin de prendre en compte les investissements du nouveau mandat de 2021 à 2026.

Ce nouveau PPI 2021-2026 a été organisé autour de trois enveloppes déclinées en 18 opérations.

Les dépenses réelles d'équipement 2021 sont inscrites pour 5,5 millions d'euros :
Des travaux d'eau potable à Saint-Quentin ainsi que dans les communes membres, des travaux de création de forage, de rénovation des réservoirs, d'achat de compteurs, etc…

Partie II – Les orientations 2022

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses réelles

Budget 2021	Propositions 2022	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 180 670,00 €	7 642 830,00	+462 160,00	6,44 %

b) Recettes réelles

La vente d'eau et les redevances sont estimées à 8,4 millions d'euros.
Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

- L'investissement 2022 s'élève à 5,2 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2022 en € HT
Travaux d'eau potable dans les communes	1 800 000,00
Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	3 135 000,00
Opérations des directions supports sur le budget eau potable	312 400,00

Les principales opérations pour 2022 sont les suivantes :

- Travaux –Saint-Quentin
- Travaux – Gauchy
- Création de forage, essai de pompage
- Schéma d'adduction en eau potable
- Travaux de rénovation des réservoirs
- Acquisition de pompes et compteurs

3. Les balances financières

EAU

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	330 000,00	330 000,00
70	Produits des services, du domaine	8 092 475,00	8 420 000,00
72	Travaux en régie	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 410,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	275 500,00	292 500,00
	TOTAL	**9 205 385,00**	**9 542 500,00**

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 260 650,00	2 298 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 761 120,00	2 919 660,00
014	Atténuations de produits	1 100 000,00	1 150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	400 000,00	405 000,00
66	Charges financières	128 900,00	116 400,00
67	Charges exceptionnelles	530 000,00	545 000,00
68	Dotations aux amortissements	1 100 000,00	1 708 070,00
023	Virement à la section d'investissement	924 715,00	399 670,00
	TOTAL	**9 205 385,00**	**9 542 500,00**

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 597 500,00	1 888 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 865 000,00	3 370 230,00
20	Immobilisations incorporelles		1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	100 000,00
28	Amortissements des immobilisations	1 100 000,00	1 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	924 715,00	399 670,00
	TOTAL	**7 687 215,00**	**8 257 900,00**

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	20 500,00	20 500,00
16	Remboursements d'emprunts	1 300 000,00	1 390 000,00
20	Immobilisations incorporelles	545 545,00	604 400,00
21	Immobilisations corporelles	3 317 170,00	4 534 000,00
23	Immobilisations en cours	2 504 000,00	1 709 000,00
	TOTAL	**7 687 215,00**	**8 257 900,00**

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Ces données sont retracées en annexe.

Etat et évolution de la dette

La dette du budget eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 16 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 6 602 848,14 € contre 9 070 318,32 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 75,6 % en taux fixe et 24,4 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 1,0 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,76 % pour une durée résiduelle moyenne de 8 ans.

Les établissements préteurs sont la Banque Postale (40 ,6 % du CRD), le Crédit Agricole (34,2 %), la Caisse d'Epargne (15 %), SFIL CAFIL (8,5 %) et divers établissements (1,7%)

En 2021 un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale pour 3 000 000 € au taux fixe de 0,53 % pour une durée de 15 ans.

Pour l'année 2022, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1er janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1er janvier 2020. Ainsi ces recompositions ont pour objectif la rationalisation de l'organisation territoriale de la gestion de ces compétences.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les règles et syndicats suivants ont été repris en régie au 1er janvier 2018 :

En assainissement collectif :

- 2 Communes : Saint-Simon et Clastres ;
- 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat de la Vallée la Clastroise.

En assainissement non-collectif :

- 2 Communes : Saint-Simon et Villers-Saint-Christophe (zonage terminé) ;
- 1 Syndicat : le Syndicat de la Vallée de la Clastroise (contrôle uniquement).

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018, 2019 et 2020 sont comparées.

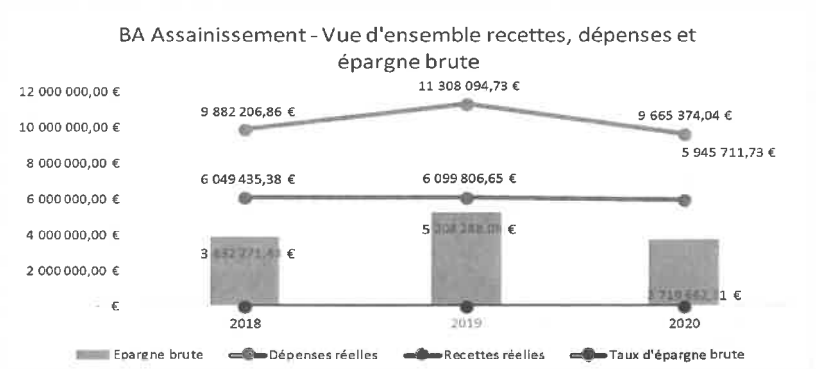

2. Le budget d'investissement

Le PPI modifié en 2018 a fait l'objet d'une refonte en 2020 afin de prendre en compte les investissements du nouveau mandat de 2021 à 2026.

Ce nouveau PPI 2021-2026 a été organisé autour de quatre enveloppes déclinées en 17 opérations.

Les dépenses d'équipement 2021 sont inscrites pour 6 millions d'euros :
des travaux d'assainissement et de voirie sur les unités techniques de Saint-Quentin et des communes membres, des travaux récurrents de branchements et de renouvellement du réseau, d'acquisition de véhicule, etc…

Partie II – Les orientations 2022

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses réelles

Budget 2021	Propositions 2022	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 721 125,00	7 660 510,00	- 60 615,00	-0,79 %

b) Recettes

La collecte, le traitement et les redevances sont estimés à 10,0 millions d'euros.
Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

L'investissement 2022 s'élève à 4,4 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2022 en € TTC
Unité technique de Saint-Quentin	1 565 000,00
Unité technique des autres communes membres	570 000,00
Enveloppes récurrentes sur le budget assainissement	1 480 000,00
Opérations des directions supports sur le budget assainissement	798 400,00
Reports	/

Les principales opérations pour 2022 sont les suivantes :

- **Travaux – Saint-Quentin**
- **Travaux – Jussy**
- **Travaux – Seraucourt-le-Grand**
- **Travaux-Dury**
- **Travaux – Harly**
- **Travaux – Homblières**
- **Schéma directeur d'assainissement**
- **Branchements et raccordements au réseau**
- **Travaux sur les stations d'assainissement**

3. Les balances financières

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT
RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00
70	Produits des services, du domaine	10 037 650,00	10 014 000,00
72	Travaux en régie	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations	450 000,00	360 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00	43 500,00
76	Produits financiers	18 000,00	24 940,00
77	Produits exceptionnels	645 000,00	546 000,00
	TOTAL	**11 309 150,00**	**11 103 440,00**

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	4 509 030,00	4 504 080,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 884 595,00	1 862 930,00
014	Atténuations de produits	675 000,00	675 000,00
65	Autres charges de gestion courante		1 000,00
66	Charges financières	300 000,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	352 500,00	377 500,00
68	Dotations aux amortissements	2 600 000,00	2 600 000,00
023	Virement à la section d'investissement	988 025,00	842 930,00
	TOTAL	**11 309 150,00**	**11 103 440,00**

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	580 000,00
13	Subventions d'investissement	637 500,00	1 217 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 978 875,00	1 648 420,00
20	Immobilisations incorporelles		1 500 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	100 000,00
28	Amortissements des immobilisations	2 600 000,00	2 600 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	988 025,00	842 930,00
	TOTAL	**6 804 400,00**	**8 488 400,00**

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022 + reports
13	Subventions d'investissement	545 000,00	545 000,00
16	Remboursements d'emprunts	2 250 000,00	1 830 000,00
20	Immobilisations incorporelles	382 300,00	334 400,00
21	Immobilisations corporelles	3 310 100,00	3 970 000,00
23	Immobilisations en cours	317 000,00	1 809 000,00
	TOTAL	**6 804 400,00**	**8 488 400,00**

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Ces données sont retracées en annexe.

Etat et évolution de la dette

La dette du budget assainissement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 40 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 9 682 332,76 € contre 10 666 629,46 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 58,4 % en taux fixe et 41,6 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 17,9 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 2,01 % pour une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 3 mois.

Les établissements préteurs sont la Caisse d'Epargne (28,1 % du CRD), l'Agence de l'Eau Artois Picardie (22,1 %), le Crédit Agricole (21,9 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (11,4 %) Dexia (11,1 %) et Crédit Agricole Corporate investment bank (5,4 %).

Pour l'année 2022, la stratégie sera le cas échéant de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE CIRCUIT

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

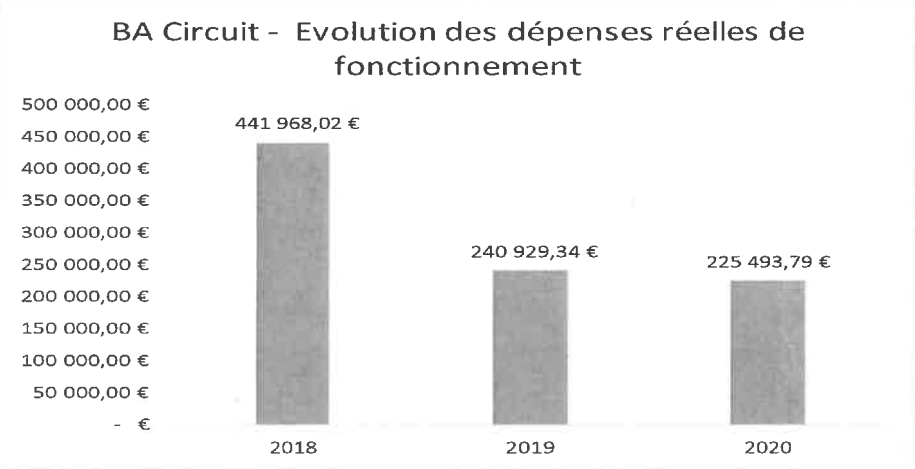

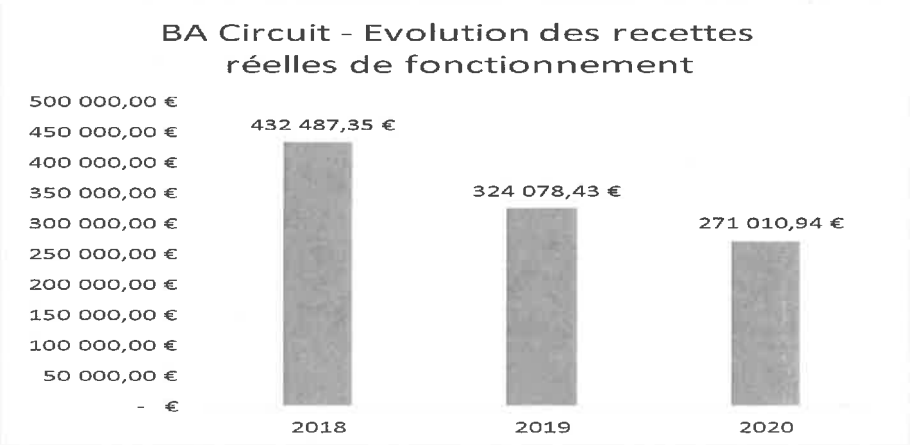

2. Le budget d'investissement

Les prévisions 2021 sont inscrites pour 217K€ dont 150K€ au titre du déficit antérieur reporté 62K€ pour le remboursement du capital des impôts et 2,3K€ pour des logiciels et 2,7K€ pour des travaux.

Partie II – Les orientations 2022

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses réelles

Budget 2021	Propositions 2022	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
283 690,00 €	538 280,00	254 590,00	+89,74 %

Désormais les dépenses de personnel sont prises en charge sur le budget du circuit avec un remboursement du budget principal suivant une clef de répartition.

Les dépenses communes entre le Circuit et la Clef des Champs sont réparties entre les budgets.

b) Recettes réelles

Les recettes commerciales s'établissent à 517K€. Par ailleurs, les recettes intègrent le remboursement du budget principal en matière de charges de personnel selon une clé de répartition 133K€.

2. Budget d'investissement

Les dépenses s'établissement à 111,5K€ en 2022 dont 66K€ de remboursement en capital de la dette et 45,5K€ de dépenses d'équipement dont 35K€ de provision.
Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements.

3. Les balances financières

CIRCUIT

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	350 790,00	550 500,00
72	Travaux en régie	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	99 290,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	TOTAL	**350 790,00**	**649 790,00**

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	100 060,00	186 980,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	171 100,00	322 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	15 000,00
66	Charges financières	12 530,00	11 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements	33 261,00	111 510,00
023	Virement à la section d'investissement	33 839,00	0,00
	TOTAL	**350 790,00**	**649 790,00**

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	33 261,00	111 510,00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 839,00	0,00
	TOTAL	**67 100,00**	**111 510,00**

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	62 100,00	66 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	11 260,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	34 250,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	TOTAL	**67 100,00**	**111 510,00**

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Sans objet (prise en charge par le budget principal et remboursement par le budget annexe sur la base de clef de répartition).

Etat et évolution de la dette

La dette du budget Circuit automobile de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 5 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 511 122,68 € contre 571 499,68 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 21,2 % en taux fixe et 78,8 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 53,7 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,78 % pour une durée résiduelle moyenne de 10 ans et 6 mois.

Les établissements prêteurs sont la Caisse des Dépôts et Consignations (53,7 % du CRD), le Crédit Agricole (34,1 %) et la Caisse d'Epargne (12,2 %).

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE CLASTRES

Le budget a été créé afin de permettre la viabilisation et la vente de terrains.

Ce budget est déficitaire d'environ 53 K€.

Les propositions 2022 comprendront uniquement la recette des terrains restants.

Le budget sera clôturé dès que la vente sera réalisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation et de la tenue du débat sur les orientations générales en matière budgétaire compte tenu des éléments développés en annexe.

*

Mme MACAREZ – C'est le rapport important de ce conseil. Il s'agit des orientations générales du projet de budget primitif 2022 pour la Communauté d'Agglomération, budget principal et budgets annexes. Un rapport très important dans une année particulière, puisque nous nous apprêtons à voter deux fois un budget dans le courant de la même année, puisque nous souhaitons travailler sur une annualité au 31 décembre, systématiquement afin d'y voir clair l'année suivante. Ce qui a représenté beaucoup plus de travail sur l'ensemble de l'exercice 2021 pour les élus mais surtout pour les services et je veux déjà au préalable les remercier de cet engagement, parce qu'ils ne sont pas du tout sortis des questions budgétaires dans le courant de l'année. Ça nous semble plus cohérent et une fois cet effort fait, ce sera plus simple dans le futur. Dans quelle perspective nous élaborons le projet de budget qui sera voté dans quelques semaines ? Je rappellerais d'abord que le contexte qui nous touche est un contexte très dur sur le plan financier pour les intercommunalités. Nous l'avions déjà dit en début d'année et c'est toujours le cas. Nous sommes dans une zone de turbulence budgétaire de laquelle nous ne sommes pas sortis mais ces derniers mois nous ne sommes pas restés les bras croisés pour pouvoir avancer. Nous avons d'abord travaillé à un audit prospectif financier qui a été enclenché et qui nous a permis, avec l'ensemble des maires et des conseillers communautaires d'avoir une vision éclairée des difficultés. L'enjeu majeur auquel nous devons faire face dans les années qui viennent est le redressement de la trajectoire financière par la restauration d'une capacité minimale d'autofinancement. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, nous l'avions déjà dit en début d'année, n'a plus d'excédent depuis 2018, ce qui veut dire que pour financer ses investissements, elle doit lever des emprunts. Il faut donc remédier à cette difficulté et nous nous y employons. Il y a des mesures qui sont prises en compte, mais nous restons dépendants et nous l'avons encore vu en cette fin d'année, des décisions nationales sur le plan réglementaire et sur le plan financier. Je veux parler des nouvelles normes, de l'évolution à la baisse des dotations de l'Etat qui auront

un impact sur le bloc communal. Nous sommes très vigilants, avec les élus, sur le redressement des comptes publics, puisque les décisions de l'Etat dans les mois ou dans les années qui viennent pour mettre fin au « quoi qu'il en coûte » et au redressement de comment on paye « le quoi qu'il en coûte » peuvent avoir un impact extrêmement important sur les collectivités. C'est quelque chose que l'on garde dans un coin de la tête sans avoir aujourd'hui d'éléments pour pouvoir y voir clair, ce qui ne rend quand même pas la chose facile dans un mandat puisque ce n'est pas stabilisé. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a cumulé des difficultés ou des points de vigilance, avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement ces dernières années qui nous a fait très mal - 4 millions d'euros entre 2014 et 2020. Donc c'est - 4 millions d'euros au budget, l'augmentation des coûts, notamment des charges et des coûts de personnel qui sont souvent d'ailleurs liés aux lois et coûts réglementaires, les impacts de la crise sanitaire sur les recettes et j'y reviendrai, de même que le poids des normes et des nouvelles lois qui s'imposent à nous. Il y a eu aussi et c'est très bien, un fort développement des services rendus à la population. Les piscines avec plus de scolaires accueillis, la création de la Brigade Intercommunale de l'Environnement, la compétence GEMAPI, Agglo J'écoute, le transport à la demande. Les compétences ont aussi augmenté en termes d'activité sans financements complémentaires. Je veux aussi dire que malgré toutes ces difficultés, nous avons souhaité que la Communauté d'Agglomération joue un rôle de solidarité sur l'ensemble du territoire, et particulièrement à l'égard des communes rurales. Ça se traduit à nouveau dans ce budget sur le plan financier, je pense particulièrement à des actions comme le déploiement de la fibre optique, la dotation de solidarité communautaire, les services itinérants, le fonds de concours pour que personne ne reste au bord du chemin. Je reviens sur le contexte réglementaire et l'impact des décisions de l'Etat pour l'exercice qui arrive sur 2022, il y a des charges qui vont augmenter du fait de décisions nationales défavorables sur le plan budgétaire.

La première, c'est l'annonce du gouvernement, on en avait déjà un peu parlé au mois de septembre ou au mois d'octobre, sur la revalorisation des salaires de catégories de fonctionnaires avec une rétroactivité. C'est-à-dire que notre exercice budgétaire est commencé alors que l'on nous demande de le mettre en place au 1er octobre je crois, ce qui aura déjà un impact sur la fin du budget de l'exercice 2021 et surtout pour l'exercice 2022. On estime hors « glissement vieillesse technicité » que cette mesure coûtera près de 300 000 euros pour la Communauté d'Agglomération. Comme nous n'avons pas de recettes supplémentaires et que notre situation financière est tendue, vous imaginez que cela pose problème. Ce que je regrette également que l'Etat ait annoncé cette mesure, sans faire d'évaluation, sans mesurer l'impact que ça allait avoir sur les collectivités. Ils l'ont annoncé dans « Les Echos » je crois et puis « débrouillez-vous avec ça », vous n'avez plus qu'à faire.

Deuxième élément qui ne nous fait pas plaisir, c'est la poursuite de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes que l'on estime à 300 000 euros supplémentaires l'année prochaine. Et puis, malheureusement, les dotations de l'Etat dans le prévisionnel vont continuer à baisser pour l'intercommunalité, puisqu'on a estimé que, dans le cadre du projet de loi de finances 2022, il y aurait à nouveau pour la Communauté d'Agglomération une baisse de DGF de 70 000 euros. L'an dernier, on s'était enquillé 140 000 euros de moins. On a donc déjà eu 140 000 euros en moins, que l'on n'a pas récupérés et aux 140 000 euros on ajoute 70 000 euros en plus. Tout ça commence à faire des montants assez importants évidemment. Cette nouvelle baisse de DGF intervient dans un contexte où l'Etat affirme vouloir faire une pause dans les réformes fiscales. On verra, après la récente suppression de la taxe d'habitation et en souhaitant que nous ayons la compensation à l'euro près dans le futur et avec une certaine dynamique, on verra ça également. Je vois que les élus qui sont ici ne

sont pas naïfs car on a eu un certain nombre d'habitudes dans le passé.

Un autre point sur lequel on est prudents, c'est qu'il y a eu des discussions nationales durant cet automne, sur une réforme de l'IFER. L'IFER vous connaissez, c'est l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Dans le projet de loi de finances, l'Etat avait un peu envie de changer les règles du jeu et de faire en sorte qu'il y ait moins de dynamique pour les collectivités. Ce n'est pas passé cette année mais ils auront peut-être encore envie dans les années suivantes. Il s'agit donc d'un point d'attention particulier puisque pour nous c'est quand même 600 000 euros de recettes au niveau de l'IFER, on reste donc vigilants par rapport à cela.

Et puis, en dehors des décisions nationales, on en avait parlé l'an dernier, il y a aussi, et ça continue à s'aggraver : dérèglements climatiques, catastrophes naturelles à certains endroits du du territoire. Evidemment, le secteur de l'assurance a des coûts qui sont en train d'augmenter et on estime le coût supplémentaire pour la Communauté d'Agglomération à 60 000 euros pour les assurances, alors que nous avions déjà eu une augmentation de 74 000 euros l'année précédente. Et l'on peut être sûrs que sur l'ensemble du mandat les coûts vont continuer à augmenter. Ça ne veut pas dire qu'ici il y a plus de problématiques qu'ailleurs je ne pense pas, je le pense qu'on a la chance d'être plus préservés que d'autres coins de la Région et même du Département, je pense particulièrement au sud de l'Aisne ou d'autres régions de France mais ça a un impact tout de même sur le budget. Ce sont des éléments nationaux qui ont donc un impact pour nous.

Autre élément toujours important, la crise sanitaire et ce qu'elle peut donner en termes de recettes au niveau de la collectivité. La crise sanitaire est moins violente sur le plan sanitaire mais sur les finances des intercommunalités, on a toujours des points d'attentions particuliers. D'abord, sur les recettes qui sont liées aux impôts économiques et particulièrement sur la cotisation sur la valeur ajoutée ce qu'on appelle « la CVAE », compte tenu de la crise sanitaire, parce qu'il y a toujours un décalage entre le moment où l'on reçoit cette taxe et le moment de l'avis des entreprises. On estime que pour l'année prochaine on va avoir une perte sèche d'à peu près 460 000 euros de CVAE. Logiquement, on devrait retrouver une certaine dynamique sur l'exercice d'après, mais c'est maintenant que l'on va vivre cette difficulté.

Je voulais aussi aborder les équipements communautaires et particulièrement les piscines, puisque les piscines ont eu 160 jours de fermeture tout public et 137 jours de fermeture sur les jours dédiés aux scolaires depuis le début de l'année 2021. On avait inscrit une recette de 100 000 euros, alors qu'en année normale on doit être à 250 000 euros. Vous avez vu que, l'an prochain le pass sanitaire va continuer, qu'on ne sait pas trop où on va, il y a l'hiver à passer et l'on peut donc imaginer que l'on ne va pas retrouver un niveau normal de fréquentation dans les piscines pour les mois d'hiver en tout cas. C'est donc à nouveau un point de vigilance, on y reviendra tout à l'heure. Vous avez dû voir qu'on avait un protocole transactionnel dans le cadre du chantier de la piscine, le chantier a été à l'arrêt et ça nous a coûté évidemment plus cher à la sortie, compte tenu de cette crise alors que personne n'y pouvait rien, bien évidemment.

On ne sait pas trop où l'on en est sur les annonces du gouvernement sur le Pôle Mécanique, mais comme on ne croit pas au Père Noël on est un petit peu vigilants, puisque vous avez vu dans la presse qu'une somme très importante a été annoncée, sortie d'un dossier de presse du gouvernement mais sans que la Préfecture de Région, le SGAR, la Sous-Préfecture ni personne n'en ait entendu parlé. Depuis quinze jours on n'arrive pas à avoir des informations,

mais on va continuer et on verra ce que ça peut donner. On espère en tout cas pouvoir récupérer des montants sur la perte de recettes que nous avions eue, voire davantage parce qu'on en a besoin et parce qu'on le mérite bien. A suivre.

Sur les dépenses et sur ce qu'on peut faire ou pas, nous avons beaucoup travaillé ces dernières semaines, avec Jérôme LECLERCQ, avec les élus et les services, dans un souci de maîtrise des dépenses, tout en conservant le même niveau de service pour la population, c'était un point d'attention particulier. Ce qu'on peut dire, c'est que la mutualisation fait du bien. Ça a été un choix pertinent pour limiter nos dépenses et l'on a estimé en année pleine à peu près à 800 000 euros d'économies. Je remercie les services de l'Agglomération qui en ont fait le suivi puisque c'est à chaque fois un projet nouveau avec un suivi particulier, un point d'attention avec les agents. Cela ne se fait pas non plus en une seconde et il faut être attentif aux conditions de travail. Je veux remercier les Maires qui ont été présents sur les différents groupes de travail de préparation du budget. On a eu plusieurs réunions au mois d'octobre, donc je remercie à la fois : Jean-Marc WEBER, Jean-Michel BERTONNET Sylvain VAN HEESWYCK, Luc COLLIER, Bernard DESTOMBES, Christian MOIRET, Michel BONO, Rolland MORTELLI, Fabien BLONDEL, Jean-Marie GONDRY, Alain RACHESBOEUF, Damien SEBBE, Elie BOUTROY, Benoît LEGRAND, Thierry DEFRANCE, Stéphane LINIER, j'espère n'avoir oublié personne sinon pardonnez-moi. On a eu ce travail et nous allons continuer à approfondir un certain nombre de sujets dans les mois qui viennent, sur une démarche qui a été actée en conférence des maires avec différentes thématiques qui seront approfondies, toujours dans cette logique de qualité de service et d'efficience. Là où l'on doit être attentifs c'est que finalement on est tous un peu responsable pour ne pas augmenter la charge, pour faire en sorte que nos demandes soient à la fois réalistes et responsables, compte tenu de ce contexte, puisqu'évidemment avec moins de recettes on ne peut pas toujours faire plus et toute action a forcément un coût qu'il faut réussir à financer. Il faut donc être vigilant à ne pas charger plus la barque de l'intercommunalité. Ce que je voulais dire, vous l'avez compris, est-ce que l'on a le vent qui souffle fort, que l'on se met en position de résister avec l'esprit de responsabilité mais, malgré toutes ces difficultés, on aura sur le plan des projets et sur le plan des investissements, un exercice et des actions 2022 qui seront enthousiasmantes et importantes pour le territoire. D'abord, sur le fait de jouer la solidarité, sur le territoire, sur le plan financier, sur le fait que la Communauté d'Agglomération doit être un acteur de la relance économique locale et un espace de solidarité, nous avons des réussites sur le plan économique, je remercie d'ailleurs Christian MOIRET, ainsi que tous les acteurs des projets. Tout cela va devenir concret et va se mettre en place dans les mois qui viennent. Ce qu'on a prévu, ce sont des investissements à hauteur de 13 millions d'euros, sachant que nos possibilités, si on fait un ratio annuel sur le mandat, c'est être entre chaque année 10 millions et 13,5 millions d'euros et pas au-delà, pour que cela soit soutenable. Alors, qu'est-ce que l'on va faire avec 13 millions d'euros d'investissement ? Sur le plan du développement économique, nous allons y consacrer 2,2 millions d'euros. Ce sont des dossiers suivis tout à la fois par Christian MOIRET, Virginie ARDAENS et puis Colette BLERIOT. L'emploi et l'économie restent sur nos domaines de compétences des priorités. Nous allons déjà inscrire un crédit pour de nouveaux terrains économiques pour étudier où cela peut se passer et comment le faire, donc un crédit d'étude de 75 000 euros, parce qu'on n'a plus beaucoup de terrains disponibles. Pour vous donner un chiffre, sur le Parc des Autoroutes, au départ c'est 105 hectares commercialisables, il n'y en a plus que 7. Il faudrait qu'on refasse le compte sur l'année 2021, avec les signatures que l'on a faites combien d'hectares sont engagés car ça a été très très vite sur la commercialisation. Je n'ai pas l'exemple de « Le Royeux » mais peut-être que vous l'avez en tête, il reste très peu de terrains également et il faut qu'on prépare l'avenir du territoire, c'est ce qu'il y a de plus important évidemment, de permettre à des

porteurs de projets ou même des acteurs économiques déjà présents ici de pouvoir se développer ici, de créer des emplois et de faire en sorte que l'on assure aussi une belle vie à nos concitoyens. Il s'agit donc d'un crédit d'étude sur un projet qui va commencer à se dessiner et à s'ouvrir.

On aura également la réalisation du giratoire de Seraucourt-le-Grand dans le cadre d'un partenariat avec le Département de l'Aisne. C'est une question de sécurité routière autour de la ZAE de la Clef des Champs, un projet initié par Xavier BERTRAND sur ce motif de sécurité routière et qui verra le jour sur l'exercice 2022. Nous aurons également nos enveloppes, on a voulu absolument les maintenir, d'accompagnement des artisans avec le dispositif d'investissement auprès des artisans. Ainsi que 1,2 millions d'euros versés à la SEDA dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités, essentiellement Le Royeux et le Parc des Autoroutes.

Sur le plan des déchets et de l'environnement, l'enveloppe que l'on imagine sur ces questions avec Jean-Marc WEBER, c'est 1,6 millions d'euros. D'abord, des acquisitions de bennes, des investissements importants également en déchèteries avec notamment des travaux d'extension de la plateforme de gravats et de déchets sur la déchèterie d'Omissy. C'était un projet que l'on avait dans les cartons et l'on avait échangé aussi avec Christophe FRANCOIS le Maire d'Omissy. Nous aurons 270 000 euros avec Alain RACHESBOEUF sur les travaux d'entretiens des Marais d'Isle et la gestion des cours d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Sur le plan de l'eau et de l'assainissement sur le budget principal, et je laisserai Jérôme développer sur les budgets annexes, nous aurons là-aussi des travaux importants pour connecter le réservoir Choquart au premier trimestre 2022, on a aussi des travaux sur la station de refoulement de Tour Y Val. Et puis, des travaux de réseaux d'eau dans les communes : A Rouvroy rue du Calvaire pour 70 000 euros, à Homblières rue de Bourgogne, rue Frédéric Lenglet, rue Champagne, rue Marceau Pion et rue Terre Neuve également pour 375 000 euros, à Neuville-Saint-Amand rue de l'Ouest et rue Henniaux pour 130 000 euros, à Cugny pour la desserte des eaux usées de la rue du Haut pour 300 000 euros, à Contescourt rue des Ecoles, Flavy-le-Martel rue Churchill et pour la gestion des eaux pluviales par infiltration rue des Ecoles pour un total de 50 000 euros.

Sur le plan de l'aménagement du territoire et de l'habitat, avec Freddy GRZEZICZAK, on aura 2,8 millions d'euros : l'écoquartier, évidemment, du Maréchal Juin et puis la politique du logement avec les aides de l'ANAH, avec l'OPAH, avec le Bonus Energie. Nous aurons des délibérations tout à l'heure sur ce thème.

Enfin, sur le plan de la solidarité avec le monde rural, avec un fonds de concours : 345 000 euros, le financement de la fibre dans les communes rurales sur l'exercice 2022 de 428 000 euros, les réalisations de travaux sur des stations de refoulement de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 300 000 euros. Et c'est vrai qu'il ne faut pas oublier les travaux sur le patrimoine communautaire, au CTA où l'on essaie d'avancer et je remercie à la fois Jean-Marc WEBER et Jean-Michel BERTONNET qui, avec les services, regardent ce dossier. Le CTA donc, Centre Technique d'Agglomération où l'on a nos agents des services techniques, la subvention d'équipements de la Bulle compte tenu de nos accords et des travaux de mise en conformité des COSEC.

Et puis, sur le plan de nos compétences traditionnelles, je veux également rappeler que la mobilité continue à être un poste important sur le plan budgétaire : 7 millions d'euros, que notre versement au SDIS, c'est-à-dire aux pompiers, c'est 3,3 millions d'euros, sur l'Office de Tourisme nous consacrons un budget de 450 000 euros et ensuite, nous avons d'autres dossiers sur lesquels nous travaillons qui ont une moindre importance budgétaire mais qui sont importants pour nous sur la structuration, c'est la lutte contre la délinquance avec Philippe VIGNON et le gros travail qui est mené sur les différents groupes avec les forces de l'ordre. Et ce qui nous arrive pour le 1er janvier, Luc COLLIER, c'est la dématérialisation des actes d'urbanisme pour laquelle il faudra que ça roule, quand ça se mettra en route au mois janvier et c'est vrai que c'est un point de vigilance pour que ça fonctionne bien.

Voilà les orientations qui seront proposées dans quelques semaines pour le budget 2022, à la fois dans un contexte difficile mais avec une forte volonté de notre part, d'être ambitieux et de jouer la solidarité avec les communes. Nous aurons l'occasion d'ailleurs, d'approfondir ces sujets dans le cadre du pacte financier et fiscal que nous proposerons au mois de décembre et qui fait suite au pacte de gouvernance qui a été voté dans le courant de l'année. Voilà pour le budget principal, je vais laisser la parole, dans un premier temps à Jérôme LECLERCQ sur les budgets annexes qui concernent la fonction eau, et à Michel BONO sur le circuit.

M. LECLERCQ – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Les projets de budgets primitif 2022 des budgets annexes eau et assainissement s'inscrivent dans le travail réalisé par l'harmonisation tarifaire à l'échéance 2027. Nous vous proposons d'ailleurs la grille tarifaire pour 2022 au conseil de décembre comme elle avait été définie lors de la prise de compétence. Nous comptons également maintenir le taux de 80 % de rendement des réseaux obtenu cette année et poursuive le travail d'optimisation de leur fonctionnement grâce au schéma directeur en cours sur le sud du territoire, notamment le schéma d'adduction en eau potable pour déterminer les connexions les plus efficaces. Actuellement, et sur le premier trimestre 2022, la direction du cycle de l'eau, comme vous l'avez dit tout à l'heure Madame la Présidente, réalise d'imposants travaux d'interconnexions entre le réservoir Choquart et la station du Tour Y Val afin de garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau utilisée par le Saint-Quentinois. Pour 2022, les budgets annexes eau potable et assainissement demeurent ambitieux et conformes aux objectifs que nous nous étions fixés avec les maires lors de la prise de compétence en 2018. On avait un objectif moyen en investissement jusqu'en 2027 de 3,2 millions d'euros en eau et de 2,8 millions d'euros en assainissement hors subventions. Pour 2022, concernant l'eau potable, ce sont 5,2 millions d'euros d'investissements prévus avec de nombreuses opérations réparties sur l'ensemble du territoire, comme vous les avez citées en partie tout à l'heure. Des travaux sur les réseaux des communes pour un montant total de 1,8 millions d'euros, nous continuons ainsi d'investir sur la modernisation des réseaux, notamment en milieu rural avec toujours comme objectif un taux de renouvellement à 1 %. Des opérations d'entretiens sur les ouvrages tel que la rénovation des réservoirs, pour près de 3,1 millions d'euros, et toujours la création d'un forage et des essais de pompages, des acquisitions de pompes, de compteurs et de recherches de fuites. L'assainissement n'est pas en reste, puisque ce sont 4,4 millions d'euros d'investissements programmés à Saint-Quentin, Jussy, Seraucourt-le-Grand, Dury, Harly, Homblières, ainsi que la poursuite des schémas directeurs d'assainissement sur le sud du territoire pour mieux appréhender le fonctionnement futur des réseaux. Nous poursuivrons également nos missions essentielles avec les branchements et les raccordements en réseaux, l'entretien des stations de refoulements du territoire, ainsi que les stations d'épurations. Merci Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Michel BONO.

M. BONO – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Malgré une année 2021 particulière, marquée par 107 jours de fermeture et une perte de recettes estimée à presque 110 000 euros, le budget annexe du circuit prévoit un atterrissage en termes de recettes supérieur à ce qui avait été prévu au budget prévisionnel 2021. Initialement prévu, je fais un petit rappel à 350 790 euros, on devrait en principe avoir des recettes à hauteur de 374 000 euros. C'est très encourageant et je tiens à remercier l'ensemble des équipes de Jean-Christophe DELCAMBRE, notre directeur d'exploitation, les élus et les services qui ont participé également aux différents groupes de travail sur le circuit depuis juin dernier, sous l'impulsion de la Direction Générale des Services de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Ces temps de travail ont été l'occasion pour nous d'échanger sur l'historique des investissements réalisés, le mode de gestion le plus adapté pour ce type d'équipements, le positionnement de la grille tarifaire par rapport à nos concurrents, les opportunités de développement commercial, ainsi que la stratégie de développement à long terme. En plus des recettes tarifaires propres aux activités du circuit, nous tablons sur une augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement de la location et de la mise à disposition « clefs en main » de cet équipement, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. C'est la raison pour laquelle les recettes de fonctionnement ont été revues à la hausse, s'établissant à 550 500 euros dans le cadre de la préparation du budget prévisionnel 2022, nous souhaitons donc développer ce côté « business » en lien avec les acteurs économiques locaux, et je vous invite, mes chers collègues, à vous rendre au Pôle Mécanique de la Clef des Champs pour vous rendre compte de la qualité de cet équipement. Nous sommes également en train d'étudier les opportunités de développement de l'énergie solaire sur ce site où de nombreuses surfaces restent à utiliser. Si la crise sanitaire et les fermetures que nous avons connues les années précédentes nous laissent tranquilles, c'est ce que nous souhaitons, nous espérons véritablement que l'année 2022 soit celle de la montée en puissance de notre circuit automobile de Clastres. Fabio QUARTARARO, sacré champion du monde de moto GP le 25 octobre dernier, ne s'y est pas trompé, puisqu'il est venu sur notre circuit cet été pour superviser la nouvelle génération de pilotes de vitesse et de motocross dans le cadre du « Blu Cru Camp » organisé par Yamaha Motor France, la qualité de nos infrastructures a d'ailleurs été soulignée par cet acteur majeur du sport mécanique mondial. C'est aussi l'attractivité, de la visibilité mais également des retombées économiques pour notre territoire. Je tiens à vous remercier Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci infiniment Michel parce que c'est une sacrée prouesse d'arriver en fin d'exercice sur une année comme celle-là avec ce résultat. Félicitations appuyées. Monsieur TOURNAY a demandé la parole.

M. TOURNAY – Oui je vous remercie. Je souhaiterais d'abord revenir sur le contexte économique. J'avais cru, à la première lecture, que le projet de loi de finances 2022 prévoyait une stagnation des dotations, je me suis trompé je vous ai bien entendu, finalement cela s'inscrit dans les 4 millions d'euros de dotations qu'a perdus l'Agglomération ces dernières années. Il est évoqué aussi un abondement supplémentaire de 350 millions d'euros pour l'investissement local, c'est bien mais franchement c'est une goutte d'eau, comparé aux besoins des collectivités qui auraient un tout autre visage si elles avaient eu droit aussi au « quoi qu'il en coûte », qui a profité surtout à une minorité et aux 100 milliards d'euros qui ont été versés aux entreprises au titre du CICE, le choix du service public n'a clairement pas été fait par les gouvernements successifs, cela n'est pas une nouveauté, il s'agit bien entendu d'un choix politique et idéologique que je réprouve. La conséquence de cette politique est bien formulée dans le document ce sont des recettes qui régressent bien moins rapidement que les dépenses, dont certaines sont mécaniques et on a donc cet effet de ciseau qui sabre la capacité

d'autofinancement net, vous indiquez qu'elle est de - 89 % entre 2017 et 2020. L'effet « boule de neige » c'est qu'il faut recouvrir à l'emprunt pour l'investissement et c'est au regard de ces froides données chiffrées que l'on se rend compte du peu de pertinence des millions d'euros dépensés pour construire un zoo, la priorité n'était pas là, loin s'en faut. La seconde conséquence, qui concerne les orientations du budget principal, c'est qu'on arrive cette année à 13 millions d'euros programmés, alors j'ai du mal à vous suivre, parce que vous dites d'habitude que c'est entre 10 et 13 millions, qu'au-delà de 13 millions, c'est surévalué et qu'on n'a pas les capacités, sauf que celui de l'an dernier était de 15 millions, donc je n'ai pas suivi votre raisonnement sur ce point-là. Vous avez de nouveau fait part d'un audit, j'en conclus qu'il est terminé, je voulais savoir quand nous pourrions en prendre connaissance. J'en viens aux orientations que je prône, elles seront forcément classiques dans ce que je vais développer mais elles répondent à mon sens au besoin de la population, pour la mission qui nous est confiée : c'est celle du service public. La première orientation, c'est de s'affranchir des délégations de services publics autant que possible. Hier soir s'est réunie la commission eau et assainissement, ce sont des réunions que j'apprécie parce qu'elles sont toujours enrichissantes et nous avons appris en toute transparence, et je remercie pour cela les organisateurs, qu'une DSP plombait, plombait, c'est moi qui le dit, littéralement le coût de l'eau pour les habitants de Saint-Simon, je sais bien qu'une régie, ce n'est pas forcément la panacée à tous points de vue, mais elle permet au moins de se dire que le prix du service a été pensé au plus juste pour l'usager et non pour enrichir des groupes tentaculaires. La seconde orientation, ce serait des services publics économiquement accessibles à tous. Vous avez évoqué la question de la piscine et du fait qu'il y aurait une baisse de la fréquentation liée à la crise sanitaire, c'est un argument que l'on peut entendre. On peut entendre aussi que payer 3,80 euros pour une entrée adulte à la piscine c'est forcément se priver d'une partie de la population de l'Agglomération. Pour revenir sur l'eau, je sais bien que votre majorité ne souhaite pas la mise en place de mesure comme à Rennes avec la gratuité de premier mètre cube d'eau, l'eau vitale, pour autant, à un moment donné il faudra bien se conformer à l'article L. 2224-12-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui vise à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans les conditions économiquement acceptables pour tous et nous n'y sommes pas encore. Cette notion de tarif en adéquation avec le service rendu est nécessaire et doit aussi s'appliquer pour un budget aussi important, vous nous en avez parlé, que celui concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, je le rappelle, est jugée excessive notamment par la Chambre Régionale des Comptes, donc j'espère que cette année sera mis en place un budget sur ce point transparent et bien entendu, en complément d'une baisse de la taxe. Dernière piste de réflexion, une fois de plus, c'est l'accès élargi au service public et quand bien même ce ne serait pas une compétence obligatoire, au premier chef de cela, ceux qui permettent l'accès aux soins et à la santé, la crise sanitaire que nous traversons nous montre la réalité des choses. Alors, je crains qu'une fois de plus vous ne balayez le concept-même de centre de santé public qui, à mon sens, aurait la vertu d'infléchir le manque de médecins généralistes sur l'Agglomération. Il existe 2 200 centres de santé en France, ce n'est donc pas une lubie et je pense que ce serait vraiment salutaire pour le territoire Saint-Quentinois. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci Monsieur TOURNAY. Plusieurs points sur les remarques que vous avez indiquées. Sur la mise à disposition des documents financiers, pas de difficultés, sur les délégations de services publics ou les régies, je veux quand même rappeler que la plupart de nos services sont en régie, on doit d'ailleurs être une des rares collectivités à avoir, à la fois son service de l'eau et son service des ordures ménagères, qui sont réalisés en régie. Ensuite, sur ce qui se passera dans le futur sur un certain nombre de lieux, on va choisir avec les maires le système le plus pertinent pour nous, bien évidemment. Et surtout, que ce soit une

régie ou une DSP, il faut d'abord, si c'est une DSP, signer un bon contrat et derrière effectuer un bon suivi. Ce sont deux points d'attention particuliers mais il peut aussi, parfois, dans des services publics, ne pas avoir une gestion de tous les instants.

Sur le budget et sur les investissements, on avait eu l'an dernier des reports de l'année 2020. Le budget 2021 est un peu artificiel sur le plan des investissements compte tenu de ces reports que nous n'avons plus aujourd'hui puisqu'on a un suivi budgétaire qui est drastique.

Sur la question de la tarification et de la piscine, je ne suis pas d'accord du tout. Dans nos piscines, contrairement à beaucoup d'autres lieux en France, c'est vrai pour nos piscines et c'est vrai pour la Bulle également, on a plutôt eu une bonne fréquentation quand on se compare avec d'autres territoires. Grâce à Frédéric ALLIOT, nous avons eu des données de l'« ANDES », c'est une association nationale dans le domaine du sport qui réunit un certain nombre de collectivités. Dans beaucoup de collectivités je crois qu'il y a eu 60 % de baisse de fréquentation alors que chez nous, on doit plutôt être à 30 %, on a donc plutôt une dynamique qui est intéressante. Sur votre tarification et la lecture que vous en faites, je suis désolée mais je ne suis pas d'accord non plus. 3,80 euros d'abord ce n'est pas le tarif des Saint-Quentinois parce que si on est régulier c'est 3,04 euros, parce qu'il vaut mieux acheter le carnet de 10, et puis à la piscine, c'est bien d'y aller de façon régulière. Si je suis en tarif réduit, c'est-à-dire que je suis enfant, c'est 2,04 euros. Je veux quand même rappeler que ce n'est que 30 % du coût réel de la piscine pour l'Agglomération et vous me donnez un exemple d'un loisir que vous pouvez faire toute une après-midi, voire toute une journée, pour la somme de 3,04 euros. Vous comparez avec le bowling, vous comparez avec le cinéma et pleins d'autres choses, ce n'est pas exactement les mêmes tarifs. A partir du moment où les gens pourront, sur l'ensemble des journées d'une année, revenir à la piscine on n'aura pas de difficultés particulières.

Sur l'eau, là aussi on ne fait pas la même lecture ou pas la même analyse. Si vous baissez pour une catégorie, vous allez remonter le prix de l'eau des autres usagers du service public et on sait tous ici que l'on brasse des millions de travaux pour avoir une eau potable de qualité et pour rejeter aussi dans le milieu naturel, avec des investissements extrêmement importants. On a énormément d'assainissement collectif et quand on se compare avec d'autres territoires, je crois que l'on est plutôt mieux placés qu'ailleurs, avec tous les efforts qui ont été faits par les services sur le rendement, nous en avons déjà parlé.

Sur la question de la santé, je rappelle que ce n'est pas une compétence de l'Agglomération. On a des compétences spécialisées, on n'a pas de clause de compétence générale et je ne vois pas pourquoi on irait payer pour ce que l'Etat ne fait pas parce qu'on n'aura pas d'argent pour le faire. La question de la désertification médicale, on en parle fréquemment avec Béatrice BERTEAUX, elle est clairement nationale. Regardez sur internet. Si vous jetez un œil, c'est crucial dans la plupart des régions de France, à l'exception peut-être d'une ou deux. C'est absolument horrible actuellement puisque beaucoup de nos concitoyens français n'ont plus de médecins traitants. A l'échelle de la Région, quand on se compare, c'est quand même un peu mieux qu'ailleurs parce que, quand on discute avec beaucoup de nos concitoyens, nous ça se tient encore à peu près, même si ce n'est pas exceptionnel. Je rappelle toujours qu'on a eu la chance d'avoir SOS Médecins, qui accueille maintenant 500 patients jour, avec des gens qui viennent parfois de Laon, Soissons, pour pouvoir voir un médecin et il ne s'agit pas du suivi médical. Dans ce pays, ce sera un thème des mois à venir. C'est surtout une réforme de la santé, de la démographie médicale et puis une question de formation des médecins également, parce que si vous n'avez pas assez de médecins pour le nombre d'habitants et qu'il faut trois

médecins pour remplacer le médecin que vous avez connu qui était le médecin de campagne, il faut bien évidemment qu'il y ait des cohortes supplémentaires. Donc je n'embarquerai pas le conseil de communauté sur de nouvelles compétences pour lesquelles, de toutes façons, on raconterait des histoires aux gens et l'on n'a pas les moyens de ce type de politique. En revanche, être dur avec l'Etat, exigant pour obtenir plus, c'est là que notre place doit être. Je vous remercie s'il n'y a pas d'autres remarques. Oui Jérôme.

M. LECLERCQ – Je voudrais compléter par rapport à l'intervention de Monsieur TOURNAY sur la DSP concernant Saint-Simon. On a un sujet sur la DSP de Saint-Simon, comme on l'a dit hier en commission eau et assainissement, on va y travailler, on va avoir un entretien avec le prestataire, simplement deux petites choses, des précisions qui n'ont pas été mentionnées par Monsieur TOURNAY, c'est une DSP qui avait été signée avant que l'on prenne la compétence, ça c'est la première chose, et la deuxième chose, c'est qu'il n'y aura pas de répercussion sur le prix de l'eau pour les habitants de Saint-Simon. Le tarif de l'eau pour les habitants de Saint-Simon sera conforme à ce qui avait été annoncé lors de la prise de compétences.

Mme MACAREZ – Précisions bien utiles. Nous avons débattu des orientations budgétaires, nous allons donc voter sur le fait que nous avons débattu. Je vous invite à voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte par 70 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Sébastien ANETTE.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, M. Roger LURIN.

Délibération 5

FINANCES
Dotation de solidarité communautaire - Méthode de calcul - Nouvelle répartition 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération du 21 septembre 2018 le conseil de communauté a approuvé pour la Dotation de Solidarité Communautaire les critères de répartition suivants :

Potentiel financier 25 %
Population 25 %
Effort fiscal 20 %
Indice synthétique DSR 30 %

Une modification législative est intervenue et nécessite de les réexaminer.

En effet l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi de finances 2020 impose que la DSC soit répartie selon les critères qui tiennent compte majoritairement :

- de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI;
- de l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces deux critères doivent être pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI.
Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la DSC entre les communes.
Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.

Il est proposé d'établir la répartition de la DSC à compter de 2021 selon les critères de pondération suivants :

(Potentiel financier x population) 25 %
(Revenus x population) 20 %
(Effort fiscal x population) 20 %
(Indice synthétique DSR x population) 35 %

Les systèmes de garantie de dotation minimale de 3 000 € et visant à assurer 100 % du montant perçu en 2017 pour les communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin sont maintenus.

La DSC sera votée chaque année, suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1 et versée en octobre de l'année N.

La DSC ainsi calculée modifie la répartition votée le 24 mars 2021 et s'établit de la manière suivante pour 2021 :

ANNOIS	7 669
ARTEMPS	7 582
AUBIGNY-AUX-KAISNES	5 404
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000
CASTRES	6 218
CLASTRES	13 279
CONTESCOURT	3 000
CUGNY	12 469
DALLON	8 054
DURY	5 766
ESSIGNY-LE-PETIT	7 230
FAYET	8 333
FIEULAINE	6 976
FLAVY-LE-MARTEL	31 603
FONSOMME	10 930
FONTAINE-LES-CLERCS	5 330
FONTAINE-NOTRE-DAME	9 050
GAUCHY	160 775
GRUGIES	24 250
HAPPENCOURT	3 478
HARLY	23 189
HOMBLIERES	27 459
JUSSY	19 218
LESDINS	16 867
MARCY	3 818
MESNIL-SAINT-LAURENT	8 444
MONTESCOURT-LIZEROLLES	29 685
MORCOURT	6 426
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 307
OLLEZY	4 272
OMISSY	14 017
REMAUCOURT	6 629
ROUVROY	7 059
SAINT-QUENTIN	946 041
SAINT-SIMON	12 261
SERAUCOURT-LE-GRAND	16 142
SOMMETTE-EAUCOURT	4 409
TUGNY-ET-PONT	5 925
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 124
	1 515 688

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la répartition de la dotation de solidarité selon les critères au rapport présenté :

- (Potentiel financier x population) 25 %
- (Revenu x population) 20 %
- (Effort fiscal x population) 20 %
- (Indice synthétique DSR population) 35 %

2°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire pour 2021 au rapport présenté ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – L'instauration d'une dotation de solidarité communautaire reste optionnelle pour une Communauté d'Agglomération. Elle a été instaurée sur le territoire afin de réduire les écarts de richesse entre les communes membres et elle s'élève annuellement à 1,5 millions d'euros. Alors, pourquoi délibère-t-on ? Parce qu'il y a eu un changement dans les textes nationaux et aujourd'hui, la DSC doit tenir compte de l'écart de revenus par habitant de la commune par rapport aux revenus moyens par habitant de l'intercommunalité et également de l'insuffisance de potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune. Ce sont de bien grands mots, cela étant, on a fait en sorte, dans les calculs qui ont été faits par la direction des finances, qu'il n'y ait pas d'impact sur les niveaux d'accompagnement des différentes communes. Dans ce qui est proposé, 23 communes y gagnent, tandis que 16 autres communes stagnent et 15 communes bénéficient de mécanismes de garanties. C'est un dispositif important parce qu'effectivement, il y a des écarts de richesse d'une commune à l'autre en revenu par habitant. Si on prend la fourchette totale entre la commune pour laquelle il y a le plus de pauvreté, le revenu moyen par habitant, le revenu fiscal c'est 10 000 euros par habitant, alors que la commune la plus riche c'est 43 500 euros par habitant. Et si je parle de Saint-Quentin, la ville centre, qui doit représenter à peu près 66 % de la population, on est sur une ville qui est pauvre puisque nos habitants ont un revenu moyen de 11 400 euros, revenu annuel fiscal et Gauchy ne doit pas être trop loin également, c'est là où il y a le logement social. On vous propose donc cette répartition qui tient compte de la loi et qui permet de conserver les mêmes niveaux d'aides. Nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS.

Délibération 6

FINANCES
Attribution de subvention pour l'exploitation de la Bulle.

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération. Le Conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2021 sur l'attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2021. Le Conseil communautaire a attribué au délégataire de la Bulle RÉCRÉA une contribution de 1 352 269 € pour l'exploitation de l'équipement.

Le montant cumulé de la Contribution financière forfaitaire à l'exploitation pour sujétions de service public (CFFE) et de la Contribution pour contraintes institutionnelles (CCI) prévues au contrat de délégation de service public doit être actualisé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de réviser le montant de la subvention attribuée à RÉCRÉA à 1 372 442 € pour 2021 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de son mandatement au bénéficiaire.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit simplement des révisions au contrat de délégation qui s'élève pour un montant de 20 173 euros suivant des formules de révisions bien complexes, que je ne vous expliquerai pas, je demanderai du secours si vous aviez des questions. Il n'y a pas de questions, c'est parfait. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Sébastien ANETTE.

Absent(e)s : M. Jean-Claude DUSANTER, M. Damien NICOLAS.

- 10 novembre 2021 -

Délibération 7

FINANCES
Admissions en non-valeur - Budget Principal.

Rapporteur : Mme la Présidente

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Communauté d'Agglomération auprès de divers débiteurs, le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur et en créances éteintes de produits se rapportant à différents exercices comptables compris entre 2008 et 2020, pour un montant total de 19 809.52 euros.

A cet effet, le trésorier principal a adressé l'état de ces produits dont la synthèse est présentée ci-après :

Créances Irrécouvrables

Motifs de présentation	Poursuites sans effet	1 pièce pour 16.70 €
	Personne disparue	1 pièce pour 150 €
	Décédé et demande renseignement négative	1 pièce pour 621.19 €
	Combinaison infructueuse d'actes	11 pièces pour 10 028.35 €
	Total	**14 pièces pour 10 816.24 €**

Créances éteintes

Motifs de présentation	Surendettement et décision effacement de dette	1 pièce pour 1000 €
	Clôture insuffisante actifs sur Redressement et Liquidation Judiciaire	5 pièces 7 993.28 €
	Total	**6 pièces pour 8 993.28 €**

Répartition par tranches

Motifs de présentation	Inférieur strictement à 100	7 pièces pour 169.22 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	10 pièces pour 3 418.71 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1 pièce pour 1000 €
	Supérieur ou égal à 5000	2 pièces pour 15 221.59 €
	Total	**20 pièces pour 19 809.52 €**

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables et des créances éteintes établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 19 809.52 €.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit d'admissions en non-valeur sur le budget principal qui reconnaissent l'irrécouvrabilité de certaines créances, créances qui ne sont pas éteintes pour autant et il s'agit d'un montant de 19 800 euros. 10 800 de créanciers recouvrables et 8 900 de créances éteintes. Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautairen, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Sébastien ANETTE.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI.

Délibération 8

FINANCES
Admission en non-valeur - Budget annexe Eau Potable.

Rapporteur : Mme la Présidente

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Communauté d'Agglomération auprès de divers débiteurs, le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur et en créances éteintes de produits se rapportant à différents exercices comptables compris entre 2000 et 2021, pour un montant total de 399 505.18 euros

Créances irrécouvrables

Motifs de présentation	PV carence	142 pièces pour 10 227.78 €
	Poursuite sans effet	6 pièces pour 895.18 €
	Personne disparue	2 pièces pour 1 949.72 €
	Combinaison infructueuse d'actes	18 pièces pour 1 029.99 €
	RAR inférieur seuil poursuite	9 pièces pour 36.99 €
	Total	**177 pièces pour 14 139.66 €**

Créances éteintes

Motifs de présentation	Surendettement effacement de dette et décision	4503 pièces pour 236 812.87 €
	Clôture insuffisance actifs sur Redressement et Liquidation Judiciaire	1497 pièces pour 148 552.65 €
	Total	**6000 pièces pour 385 365.52 €**

Répartition par tranches

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	5111 pièces pour 141 187.24 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	1039 pièces pour 211 766.79 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	27 pièces pour 46 551.15 €
		6177 pièces pour 399 505.18 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables et des créances éteintes établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 399 505.18€.

*

Mme MACAREZ – C'est exactement la même chose sur le budget annexe, et nous sommes sur un montant important de 400 000 euros. Il y a 6 000 pièces. Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Sébastien ANETTE.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI, M. Frédéric ALLIOT.

Délibération 9

FINANCES
Protocole d'accord transactionnel avec la société BC NORD.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine Jean BOUIN à SAINT-QUENTIN rue Gaston Bachelard - la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a confié la maîtrise d'œuvre des travaux au groupement à la SAS ATELIER ARCOS ARCHITECTURE. Cette dernière ayant été placée en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Paris le 6 mai 2021.

Les travaux étaient dévolus en 15 lots. La société BC NORD était titulaire du lot n°1 « CLOS COUVERT GROS ŒUVRE MENUISERIES EXTERIEURES », suivant un marché conclu à prix global et forfaitaire pour un montant de 3 526 535 € TTC (Marché public en date du 4 avril 2019).

La crise sanitaire et le confinement ont engendré un surcoût pour la société BC NORD à hauteur de 131 749,24 € HT (coût d'immobilisation du chantier, reprise en mode dégradé, nettoyage et produit respectant les nouvelles exigences sanitaires).

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de vue.

Afin de tenir compte des incidences de l'épidémie de COVID-19, la collectivité versera à la société BC NORD la somme de Quatre-vingt-trois mille huit cent onze euros et onze centimes (83 811,11 € HT).

Les parties ont accepté des concessions, réciproques et de ce fait, en application des articles 2044 à 2052 du Code civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel.

Le protocole transactionnel joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-1,

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel joint au présent rapport, conclu entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la société BC NORD étant entendu que les crédits sont inscrits au budget principal ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Je vous en parlais tout à l'heure. Dans le cadre du chantier de la piscine, le chantier a été arrêté et il a donc fallu tenir compte à la fois du coût d'immobilisation du chantier du 17 mars au 27 avril, du coût de la reprise du chantier avec tous les protocoles COVID, vous vous souvenez que pour les ouvriers du bâtiment ce n'était pas facile, une reprise en mode dégradée et tout cela pour un coût de 131 700 euros, ce qui représente à peu près 1 % du coût total de la piscine. Ce n'est pas agréable mais c'est comme ça. Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI.

Délibération 10

MARCHES
Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains.

Rapporteur : Mme la Présidente

Par la délibération en date du 24 mars 2021, le conseil communautaire a donné son accord pour la conclusion par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'une convention d'autorités concédantes avec la Ville de Saint Quentin, dont le coordonnateur est la Ville, et a approuvé le principe du recours à une concession de service de mobiliers urbains et le lancement de la procédure de passation du contrat.

La Ville de Saint Quentin a reçu trois (3) plis dans les délais susmentionnés :

- JC Decaux France
- GirodMedias
- Philippe Védiaud Publicité

La Commission de Délégation de Service s'est réunie une première fois pour analyser les dossiers de candidature et admettre les trois candidats à présenter leurs offres.

Une négociation a ainsi été engagée avec chaque candidat.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 27 octobre 2021 et a rendu un avis sur les offres remises par les candidats.

A l'issue de l'analyse des offres des candidats, l'offre de la société Philippe Védiaud Publicité a été classée en première position en application des critères de choix énoncés dans le règlement de consultation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1) d'approuver le choix de la société Philippe Védiaud Publicité en tant que concessionnaire titulaire du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains ;

2) d'approuver le projet de contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, et ses annexes ;

3) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes afférents à l'exécution du contrat de concession et à la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit d'une concession de mobilier urbain dans un contrat qui concerne essentiellement la Ville de Saint-Quentin. L'Agglomération est concernée uniquement sur la question des abris bus sur le réseau urbain avec 110 abris bus dans les communes de Saint-Quentin, Gauchy, Harly, Fayet, Neuville-Saint-Amand et Rouvroy. C'est un contrat qui aura une durée de 12 ans et qui est évidemment plus favorable, puisqu'avant ça nous coûtait. Désormais, on ne doit plus avoir de coûts mais plutôt une contribution du délégataire. Le délégataire, d'ailleurs on ne dit plus ça comme ça, juridiquement, ce n'est pas délégataire mais concessionnaire, (ni auto, ni agricole), de mobilier urbain. C'est une entreprise familiale qui s'appelle Védiaud. Nous avions eu au départ 3 entreprises intéressées dont JC Decaux qui était le titulaire précédemment des accords avec la collectivité. Il n'a finalement pas répondu d'offre dans le dernier tour de table. On avait donc 2 entreprises en concurrence et l'entreprise Védiaud est une PME française qui a été créée en 1985 et qui travaille déjà pour un certain nombre de collectivités : Saint-Etienne, Rhodes, Courbevoie, Laon, Villeneuve-d'Ascq, Beauvais, Royan, Châlons-en-Champagne, Angoulême, donc pour nous c'est intéressant. On a juste un point de vigilance quand on change de concessionnaire comme cela, c'est qu'il faudra qu'on fasse très attention au niveau du changement. Au 1er janvier nous changerons de prestataire et j'ai souhaité que dans les semaines qui viennent nous ayons une réunion avec les Maires concernés et aussi avec le nouveau concessionnaire. Vous vous doutez bien que quand on enlève un abri de bus, JC Decaux va en enlever, Védiaud doit en ramener, il faut s'assurer que ça se tuile correctement et ça, ça va être assez coton, donc tout le monde ne partira pas en vacances le 31 - 1er. Dans les semaines qui viennent il faudra que l'on soit très attentifs à ce point parce que c'est aussi la vie quotidienne de nos usagers, surtout en période hivernale. C'est donc le principal point d'attention que nous avons. Y a-t-il des questions ? Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Première réflexion sur le rapport, je regrette que l'annexe 2 précisant les caractéristiques techniques des mobiliers ne soient pas disponibles, deuxième réflexion dans l'article 5 on lit concernant les panneaux publicitaires « destinés à recevoir les informations du concédant », j'aimerais bien en savoir un petit peu plus sur le sujet, c'est quoi ces informations ? J'espère que ce n'est pas la promotion de la malbouffe et des grandes surfaces. On a déjà eu le loisir d'en parler ici-même, ainsi qu'au conseil municipal de Saint-Quentin, j'ai eu l'occasion de vous sensibiliser à mon idée, promouvoir le petit commerce, le tissu associatif, les évènements culturels et sportifs, les actions menées par les collectivités, bref les initiatives locales. On lit 10 panneaux pour les informations relatives aux activités associatives vu l'importance et la diversité du tissu associatif sur notre territoire ça me semble trop peu. Antérieurement, vous me disiez être encore, je vous cite : « dans la définition du besoin » sur le sujet. Pouvez-vous me donner des précisions sur votre idée ? Merci.

Mme MACAREZ – Merci. Sur l'annexe technique je ne sais pas si elle est communicable ou pas. Secret industriel nous dit-on, enfin si vous vouliez venir consulter on pourrait regarder, d'autant que la semaine prochaine c'est une délibération que nous passons également en conseil municipal de Saint-Quentin. Sur les informations du concédant, ce sont les informations que la Ville fournira tout simplement, on est généralement sur des évènements publics ou des campagnes d'informations générales, ça peut-être la sécurité routière, ça peut-être la vaccination pour les plus de 65 ans, le rappel, ce genre de choses. Et sur les panneaux associatifs, ce qui est intéressant, c'est qu'aujourd'hui c'est bien fléché, ça ne l'était pas forcément dans le passé… Normalement on doit avoir plus de réactivité, alors nous ferons un suivi de cette entreprise, mais on doit avoir une simplification de toute la chaîne jusqu'à

l'impression, la pose… avec du personnel également présent sur place. Ce sera très utile pour les associations mais pour les associations, on a aussi beaucoup d'autres modes de communication pour leurs événements, donc c'est évidemment du multicanal. Pas d'autres questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Sébastien ANETTE.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS.

Délibération 11

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Délibération rectificative relative à une approbation de Bonus Energie.

Rapporteur : Mme la Présidente

Pour faire suite à une erreur matérielle constatée dans la délibération relative à l'approbation des bénéficiaires du Bonus Energie en date du 22 septembre 2021, il convient de prendre une délibération rectificative en lieu et place de la délibération évoquée ci-dessus afin de corriger une erreur de calcul.

Le tableau annexé annule et remplace celui de la délibération susvisée (la mention modifiée y apparaît en gras).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de substituer le tableau en annexe en lieu et place de la délibération du 22 septembre 2021 relative au même objet.

*

Mme MACAREZ – Je dis merci à Bernard DESTOMBES qui s'était aperçu d'une erreur de calcul sur une précédente délibération. Il s'agit donc d'un rectificatif. Le taux de subvention qui était affiché dans le tableau annexé était de 10 % mais la subvention a été calculée sur 5 %. Il y avait erreur. Il est donc important de reprendre ce tableau, c'est à peu près la même délibération que la précédente fois. Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Gérard FELBACQ.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS.

Délibération 12

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 2 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 4 500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Energie.

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Vous connaissez désormais. Nous avons deux bénéficiaires domiciliés à Essigny-le-Petit et Homblières qui sont concernées pour un total de 4 500 euros. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS.

Délibération 13

TRANSPORTS
Avenant n°1 à la convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Région Hauts-de-France.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le 11 février 2020, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Région Hauts-de-France ont signé une convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire, dont la date d'échéance a été fixée au 31 août 2022.

Cette convention permet de confier à la Région la totalité des circuits scolaires relevant de la Communauté d'Agglomération et d'en fixer les compensations financières.

Elle permet également de fixer les modalités d'exploitation des lignes régionales pénétrant dans le ressort territorial de la CASQ.

Les circuits scolaires suivants sont assurés par la Région pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et font l'objet d'une compensation financière :

- Desserte de la commune de Remaucourt vers l'école de Lesdins ;
- Desserte du regroupement intercommunal de Morcourt-Omissy ;
- Desserte de la commune de Mesnil-Saint-Laurent vers l'école de Neuville-Saint-Amand ;
- Desserte de la commune de Rouvroy vers l'école d'Harly.
- Desserte de Castres, Contescourt, Dallon et Fontaine-les-Clercs vers le pôle scolaire de Grugies.

Il convient de modifier les termes financiers de la convention suite à une baisse des prix servant au calcul de la compensation financière de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Vu le Code des Transports,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n°1 annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Monsieur Dominique FERNANDE, Vice-Président en charge des transports et des mobilités, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Nous avons 5 circuits scolaires sur le territoire de l'Agglomération pour ce qui concerne les écoles maternelles et primaires. Le circuit de Castres - Contescourt - Dallon - Fontaine-Les-Clercs vers le pôle scolaire de Grugies pour un montant de 11 400 euros, la desserte de Remaucourt vers l'école de Lesdins pour 24 000 euros, la desserte du regroupement intercommunal de Morcourt - Omissy pour 16 600 euros, la desserte de Mesnil-Saint-Laurent vers l'école de Neuville-Saint-Amand pour 27 633 euros et la desserte de Rouvroy vers l'école d'Harly pour un montant de 8 700 euros. Nous avons donc un coût global estimé à 86 000 euros. Je ne prends pas part au vote, de même que Xavier BERTRAND au titre de la Région. Je ne sais pas si vous avez des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS.

Délibération 14

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit du compte-rendu des opérations que j'ai effectuées dans le cadre de ma délégation, que j'ai à votre disposition s'il y a des points d'attention particuliers. Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS.

Le conseil est clos. Bravo mes chers collègues, 1h15, on progresse, pas de séance en séance mais ce n'est pas plus mal quand ça se passe correctement. Je vous souhaite une bonne soirée.